



**NOTE D'ANALYSE BUDGETAIRE DE L'EDUCATION
DESAGREGEE EN FONCTION DES GROUPES MARGINALISES
ET SUIVI BUDGETAIRE DES PIP DANS LE SECTEUR**

MAI 2025

Avec le financement de :



TABLE DES MATIERES

| | |
|--|-----|
| SIGLES ET ACRONYMES | iii |
| LISTE DES GRAPHIQUES | v |
| LISTE DES TABLEAUX..... | vi |
| RESUME..... | vii |
| I. INTRODUCTION..... | 1 |
| I.1. Retours sur investissements dans l'éducation inclusive ; nécessité d'investir dans une éducation inclusive..... | 1 |
| I.2. Bref aperçu sur le système éducatif : défis et enjeux | 3 |
| I.3. Politiques et stratégies nationales en faveur de l'éducation inclusive | 9 |
| II. TENDANCE DES DEPENSES DE L'EDUCATION | 11 |
| II.1. Évolution du budget global de l'éducation | 11 |
| II.2. Evolution des budgets des ministères en charge de l'éducation | 12 |
| II.3. Les projets mis en œuvre au MEMP et au MESTFP de 2022 à 2024 et leurs dotations | 13 |
| III. COMPOSITION DES DEPENSES | 18 |
| III.1. Dépenses du secteur par nature économique | 18 |
| III.2. Composition des dépenses de l'éducation par niveau d 'enseignement et par programme ... | 20 |
| III.2.1. Ministère des Enseignements Maternel et Primaire | 20 |
| III.2.2. Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle .. | 21 |
| III.3. Actions en faveur des groupes marginalisés identifiées dans les PTA du MEMP et du MESTFP | 23 |
| III.3.1. Actions en faveur des groupes marginalisés identifiées dans les PTA du MEMP | 23 |
| III.3.2. Actions en faveur des groupes marginalisés identifiés dans les PTA du MESTFP | 25 |
| IV. PROJETS MIS EN OEUVE AU MEMP ET AU MESTFP ENTRE 2022 ET 2024 ET CARTOGRAPHIE DE LEURS REALISATIONS..... | 26 |
| IV.1. Description des projets du MEMP et cartographie des réalisations..... | 26 |
| IV.2. Description des projets de MESTFP et cartographie de réalisations | 27 |
| V. ANALYSE DES PIP DES SOUS-SECTEURS DE MEMP ET DU MESTFP..... | 29 |
| V.1. Suivi budgétaire des projets mis en œuvre au MEMP | 29 |
| V.1.1 Exécution des projets du MEMP | 29 |
| V.1.2. Analyse des efforts en matière de prise en compte de groupes marginalisés | 30 |
| V.2. Suivi budgétaire des projets mis en œuvre au MESTFP | 30 |
| V.2.1. Exécution financière des projets au MESTFP | 30 |
| V.2.2. Analyse des efforts en matière de prise en compte de groupes marginalisés | 31 |
| VI. RECOMMANDATIONS | 32 |
| VII. CONCLUSION | 34 |

SIGLES ET ACRONYMES

| | |
|---------------|--|
| BID | Banque Islamique de Développement |
| CIDE | Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant |
| CDPH | Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées |
| DPAF | Direction de la Planification, de l'Administration et des Finances |
| ESG | Enseignement Secondaire Général |
| ETFP | Enseignement Technique et Formation Professionnelle |
| FADeC | Fonds d'Appui au Développement des Communes |
| ISU | Institut de la Statistique de l'UNESCO |
| LTA | Lycée Technique Agricole |
| LTI | Lycée Technique Industriel |
| MEMP | Ministère des Enseignements Maternel et Primaire |
| MESRS | Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique |
| MESTFP | Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle |
| MEF | Ministère de l'Economie et des Finances |
| ODD | Objectifs de Développement Durable |
| ONG | Organisation Non Gouvernemental |
| PCA | Programme des Cours Accélérés |
| PIB | Produit Intérieur Brut |
| PIP | Programme d'Investissements Publics |
| PME | Partenariat Mondial de l'Education |
| PSE | Plan Sectoriel de l'Éducation |
| PTA | Plan de Travail Annuel |
| PTF | Partenaires Techniques et Financiers |
| TBPS | Taux Brut de Préscolarisation |
| TBS | Taux Brut de Scolarisation |
| UNESCO | United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization |
| SWEDD | Autonomisation des Femmes et du Dividende Démographique au Sahel |

LISTE DES GRAPHIQUES

| | |
|--|----|
| Graphique n° 1 : Evolution du Taux Brut de Préscolarisation | 3 |
| Graphique n° 2 : Evolution du TBPS désagrégré filles /garçons | 4 |
| Graphique n° 3 : Evolution de TBPS global de 2018 à 2024 avec une courbe de tendance | 4 |
| Graphique n° 4 : le TBPS Global de l'année 2024 par département | 5 |
| Graphique n° 5 : Evolution du Taux Brut de scolarisation au primaire de 2020 à 2024 | 5 |
| Graphique n° 6 : Le TBS 2022 par département..... | 6 |
| Graphique n° 7 : Evolution du Taux Brut de Scolarisation au premier cycle du secondaire général..... | 6 |
| Graphique n° 8 : Les TBS 2022 et 2024 au premier cycle du secondaire par département | 7 |
| Graphique n° 9 : Evolution du taux d'achèvement au premier cycle du secondaire | 7 |
| Graphique n° 10 : Evolution des effectifs à l'EFTP | 8 |
| Graphique n° 11 : Evolution des taux d'alphabétisation de la population de 2017 à 2022..... | 8 |
| Graphique n° 12 : Evolution du budget de l'éducation en milliards F CFA et en % du Budget de l'Etat | 11 |
| Graphique n° 13 : Evolution du budget de l'éducation en % du PIB..... | 12 |
| Graphique n° 14 : Parts des budgets des ministères dans le budget de l'éducation..... | 13 |
| Graphique n° 15 : Composition des dépenses du secteur Education par nature de dépenses (en % des dépenses totales) | 19 |
| Graphique n° 16 : Evolution des dépenses d'investissement (en milliards F CFA) et leur part dans les dépenses totales du secteur (%) | 19 |
| Graphique n° 17 : Part en % des dépenses en capital des différents ministères dans les dépenses d'investissements de l'éducation | 20 |
| Graphique n° 18 : Evolution du budget MEMP et des dépenses en capital du ministère | 20 |
| Graphique n° 19 : Répartition du budget MEMP par programme | 21 |
| Graphique n° 20 : Evolution du budget de MESTFP et des dépenses en capital du ministère | 22 |
| Graphique n° 21 : Répartition du budget MESTFP par programme..... | 22 |
| Graphique n° 22 : Nombre d'écoles maternelles ayant bénéficié de modules de salles de classe de 2022 à 2024..... | 27 |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|---|----|
| Tableau n° 1 : Prévisions du PSE et budgets alloués au secteur de l'éducation (en milliards | 12 |
| Tableau n° 2 : Prévisions des Investissements Publics (en millions F CFA) au MEMP de 2022 à 2024. | 15 |
| Tableau n° 3 : Projets d'Investissements Publics au MESTFP et leurs dotations en 2022 | 16 |
| Tableau n° 4 : Projets d'Investissements Publics au MESTFP et leurs dotations en 2023 | 17 |
| Tableau n° 5 : Projets d'Investissements Publics au MESTFP et leurs dotations en 2024 | 18 |
| Tableau n° 6 : Activités programmées pour la promotion de la scolarisation des filles | 23 |
| Tableau n°7 : Activités programmées pour le développement des centres préscolaires communautaires | 24 |
| Tableau n° 8 : Activités programmées pour la promotion de la scolarisation des filles au MESTFP | 25 |
| Tableau n° 9: Allocations au profit des enfants handicapés et des non alphabétisés | 26 |
| Tableau n° 14 : Point d'exécution financière du PIP MESTFP 2022 et 2023 | 31 |

RESUME

L'éducation est reconnue mondialement comme un droit humain fondamental. Au fil du temps, un changement significatif s'est opéré, passant de modèles éducatifs ségrégés à des approches inclusives, motivé par des impératifs d'équité et de qualité. Cet accent croissant sur l'éducation inclusive se manifeste clairement dans les cadres politiques internationaux, notamment, les Objectifs de Développement Durable (ODD 4) et la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH). Le Bénin à l'instar de la communauté internationale s'est engagé à assurer l'égalité des chances en matière d'éducation à travers l'adoption du Plan Sectoriel de l'Education. Malgré les progrès enregistrés ces dernières années dans le système éducatif, assurer une éducation de qualité, équitable et inclusive demeure un réel défi que le Bénin s'investit à relever.

La présente note d'analyse budgétaire vise à examiner dans quelles mesures les besoins des groupes d'enfants victimes de discrimination et d'exclusion sont pris en compte à travers les budgets du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire et celui des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle et leurs Programmes d'Investissements Publics (PIP).

La méthodologie utilisée inclut : (i) une revue de littérature sur les retours sur investissements dans l'éducation inclusive. (ii) les différentes politiques et stratégies nationales en faveur de l'éducation inclusive ; (iii) la collecte de données sur quelques indicateurs de performance du système éducatif béninois suivis au MEMP et au MESTFP, les budgets alloués aux deux ministères et leurs Programmes d'Investissements Publics de 2022 à 2024 ; (iv) le traitement et l'analyse des données par le biais de la statistique descriptive et (v) la rédaction du rapport de l'étude.

Les valeurs atteintes de certains indicateurs de performance des deux ordres d'enseignement ont révélé que : (i) la petite enfance a de moins en moins accès au préscolaire avec une disparité régionale qui ne favorise pas un accès équitable des enfants à l'enseignement maternel ; l'accès à l'enseignement primaire s'est accru de 2022 à 2024, avec un indice de parité s'améliorant à la hausse (ii) au secondaire, le taux brut de scolarisation a évolué à la hausse entre 2022 et 2024, mais demeure encore faible ; (iii) les actions pour la promotion de la scolarisation des filles portent leurs fruits au secondaire et les filles accèdent de plus en plus à l'enseignement secondaire ; (iv) l'évolution des taux de scolarisation et d'achèvement signale une déperdition scolaire dont il faudra tenir compte dans la mise en œuvre des stratégies pour l'atteinte de l'ODD4.

L'analyse budgétaire a permis d'établir de façon globale que des ressources de plus en plus importantes sont allouées au secteur de l'éducation et aux Programmes d'Investissements Publics, cependant les taux d'exécution des dépenses en capital sont peu satisfaisants pour permettre d'atteindre les objectifs de renforcement des capacités d'accueil. La mise en œuvre des budgets alloués au MEMP et au MESTFP prend en compte certains besoins des groupes d'enfants marginalisés.

De façon spécifique, au MEMP, d'importantes ressources allouées aux cantines scolaires ont permis de couvrir 75% des écoles maternelles et primaires publiques au bénéfice des enfants des zones déshéritées et des enfants vulnérables. Le MEMP assure le suivi des activités des écoles intégrées et spécialisées pour l'éducation des enfants à besoins spécifiques et celles du Programme des Cours Accélérés au profit des enfants déscolarisés et non scolarisés. Des actions sont menées pour la promotion des centres préscolaires communautaires en faveur de la petite enfance. De plus, des ressources sont transférées aux communes en termes de décentralisation et déconcentration des compétences en matière de renforcement des capacités d'accueil dans les écoles maternelles et primaires. Des projets de construction, de réhabilitation et d'équipement des infrastructures scolaires sont mis en œuvre afin de soutenir toutes les stratégies de promotion d'accès à la scolarisation des enfants.

Au MESTFP, la mesure d'exonération des frais de scolarité des filles s'étend du premier cycle au second cycle du secondaire général, ce qui participe du maintien des filles dans le système éducatif. Des subventions sont accordées aux lycées des jeunes filles, les filles des filières STI bénéficient d'un appui financier dans le payement de leurs contributions. Des subventions sont allouées aux centres de métiers, des centres d'apprentissage professionnel, aux écoles des sourds et des sourds muets au profit des déscolarisés et des enfants handicapés. Aussi, le budget du MESTFP prévoit des ressources pour l'alphabétisation des adultes et des enfants non scolarisés.

Malgré ces actions au profit de ces groupes vulnérables sus-citées, des défis restent à relever pour une meilleure prise en charge des besoins des groupes marginalisés en vue d'une éducation inclusive. A cet effet, les recommandations suivantes ont été formulées. Il s'agit de :

A l'endroit du MEMP, du MESTFP et du MEF

1. Poursuivre l'effort d'allocation de ressources au secteur de l'éducation, en particulier aux Programmes d'Investissements Publics du MEMP et du MESTFP pour permettre de renforcer les capacités d'accueil dans les deux sous-ordres d'enseignement afin de favoriser l'accès et le maintien de tous les enfants dans un système éducatif équitable et de qualité ;
2. Prendre des dispositions idoines pour résorber les difficultés qui affectent la consommation des ressources extérieures d'investissements, notamment au niveau du MESTFP et du MEMP pour une mise en œuvre efficace des dépenses en capital et l'atteinte des objectifs du secteur.

En ce qui concerne le MEMP

1. actualiser le document de Référence de développement harmonisé des centres préscolaires communautaires élaboré par le MEMP et qui n'a pas été validé depuis 2021 afin de revoir les stratégies de création et de gestion des Centres Préscolaires Communautaires (CPC) selon les spécificités de chaque localité pour atteindre les objectifs d'un préscolaire développé dans tous les départements.

2. faire une relecture du document de la stratégie de renforcement des alternatives pour une éducation de base inclusive en vue de son adoption en conseil des ministres et de son financement.

A l'égard du MESTFP

1. définir une stratégie de prise en charge des enfants qui n'achèvent pas le premier cycle du secondaire en tenant compte de la nouvelle architecture du système d'éducation et de formation au Bénin ;
2. suivre la mise en œuvre de cette stratégie, notamment pour leur récupération dans la formation professionnelle.

A l'adresse du MEMP et du MESTFP

1. intégrer dans la désagrégation des statistiques scolaires le caractère "handicap" pour une meilleure prise en compte des besoins spécifiques aux enfants handicapés ;
2. étudier les difficultés qui freinent la scolarisation des enfants dans les localités à faible taux de scolarisation ;
3. définir et mettre en œuvre des stratégies adéquates, notamment en matière d'investissements publics, pour corriger les disparités régionales en matière de scolarisation.

I. INTRODUCTION

La Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (CIDE) et celle relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH) accordent à chaque enfant le droit à une éducation de qualité. L'article 24 du CDPH décrit l'exercice de ce droit sans discrimination et sur la base de l'égalité des chances. Les États Parties devraient faire en sorte que le système éducatif pourvoie à l'insertion scolaire à tous les niveaux et offre, tout au long de la vie, des possibilités d'apprentissage.

L'éducation inclusive est donc promue pour réaliser le droit de chaque enfant à l'éducation. Elle vise à garantir à tous les enfants (y compris les filles, les enfants handicapés, les enfants en situations difficiles, les enfants des zones déshéritées etc.) un apprentissage leur permettant d'atteindre leur plein potentiel.

En arrimage à ces droits, des stratégies sont définies dans le Plan Sectoriel de l'Education post 2015 et mises en œuvre à travers des budgets alloués au secteur, notamment pour garantir un meilleur accueil à tous les enfants dans une perspective de l'inclusion des enfants handicapés et autres enfants à besoins spécifiques dans les établissements scolaires. Ainsi, depuis 2018, différentes actions sont mises en œuvre pour la promotion de la scolarisation des filles à tous les ordres d'enseignement, le développement du préscolaire, le maintien des enfants notamment ceux des zones déshéritées dans le système éducatif et le renforcement des capacités d'accueil en vue de favoriser l'accès de tous les enfants à l'éducation dans la perspective d'atteindre les Objectifs de Développement Durable, en particulier l'OOD4.

La présente note d'analyse budgétaire vise à examiner dans quelles mesures les besoins des groupes d'enfants victimes de discrimination et d'exclusion sont pris en compte à travers les budgets du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire et celui des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle et leurs Programmes d'Investissements Publics (PIP). Spécifiquement, il s'agit de :

- identifier les actions et les allocations en faveur des groupes marginalisés ;
- analyser les PIP des sous-secteurs des Enseignements Maternel et Primaire, du Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle et leur niveau d'exécution budgétaire sur la période 2022-2024 ;
- présenter une cartographie des réalisations sur les PIP des Enseignements Maternel et Primaire, du Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle sur la période 2022-2024 ;
- réaliser le suivi de l'exécution du PIP dans les deux sous-secteurs de l'éducation assorti de recommandations.

I.1. Retours sur investissements dans l'éducation inclusive ; nécessité d'investir dans une éducation inclusive

Selon la définition proposée par l'UNESCO et adoptée par l'UNICEF, l'éducation inclusive est définie comme "un **processus** visant à tenir compte de la diversité des besoins de tous les apprenants et à y répondre par une participation croissante à l'apprentissage, aux cultures et aux collectivités, et à réduire l'exclusion qui se manifeste dans l'éducation. Elle suppose la transformation et la modification des contenus, des approches, des structures et des stratégies, avec une vision commune qui englobe tous les enfants de la tranche d'âge

concernée, et la conviction qu'il est de la responsabilité du système éducatif général d'éduquer tous les enfants”¹

Ainsi, l'école doit permettre à tous d'avoir accès à la culture, à la science, au savoir, au savoir-faire et au savoir-être. Une plus grande attention doit être accordée à l'éducation des jeunes filles, des personnes et enfants handicapés, des enfants des zones déshéritées et des groupes vulnérables.

Dans ce contexte, un besoin croissant d'une prise de décision politique fondée sur des preuves se fait sentir dans le domaine de l'éducation, y compris la justification économique des pratiques inclusives. Il est crucial de comprendre les implications financières des différents modèles éducatifs pour l'allocation des ressources et la planification stratégique²

Des organisations telles que le Partenariat Mondial pour l'Éducation considèrent l'investissement dans l'éducation inclusive comme rentable et abordable³. La théorie du capital humain considère l'éducation comme un investissement dans les compétences et les connaissances qui améliore la productivité individuelle et le potentiel de revenus⁴. L'éducation inclusive a le potentiel de favoriser une main-d'œuvre plus diversifiée et innovante, entraînant une augmentation de la productivité et de la croissance économique. Lorsque chacun a la possibilité d'apprendre et de contribuer, la société devient plus productive. Les classes diversifiées favorisent la créativité, la motivation, un apprentissage plus approfondi et la pensée critique.

En permettant aux personnes handicapées de participer plus pleinement au marché du travail, l'éducation inclusive peut contribuer à une réduction à long terme des coûts de protection sociale et à une augmentation de l'assiette fiscale, représentant un retour sur investissements important pour les gouvernements et la société. L'éducation inclusive réduit la dépendance à l'égard des services sociaux. L'exclusion de certains enfants (handicapés, vulnérables ou en situations difficiles) de l'éducation et du marché du travail entraînerait une perte importante de PIB.

Au-delà des avantages économiques directs, l'éducation inclusive génère d'importants retours sociaux en promouvant une culture de respect, de compréhension et d'acceptation, qui sont essentiels à la construction de communautés fortes, équitables et cohérentes.⁵

De ce fait, l'éducation inclusive impacte la vie des communautés pour un développement durable. Elle permet de réduire les inégalités sociales en offrant des opportunités équitables à tous. Elle soutient un environnement qui encourage le vivre-ensemble en renforçant la tolérance et le respect des différences. En tant que droit, l'éducation inclusive concourt à l'autonomisation à l'âge adulte de tous les enfants, spécifiquement des enfants

¹ Webinaire 1 – Livret technique Conceptualiser l'éducation inclusive et la contextualiser au sein de la mission de l'UNICEF.

² Note d'Orientation sur le Rapport Coût-Efficacité : Considérations sur la Mise à l'Échelle du Développement Professionnel des Enseignants (DPE), accessed May 2, 2025, https://tpdatscalecoalition.org/publication/cost-effectiveness-briefing-note/?jet_download=19925

³ Comment financer l'inclusion des personnes en situation de ..., accessed May 2, 2025, <https://www.globalpartnership.org/fr/blog/comment-financer-inclusion-personnes-situation-handicap-education-transformer-systemes>

⁴ Facteurs socio-économiques et rendement scolaire des élèves au Maroc - ijafame, accessed May 2, 2025, <https://www.ijafame.org/index.php/ijafame/article/download/1798/1769/>

⁵ The Value of Inclusive Education - Open Society Foundations, accessed May 2, 2025, <https://www.opensocietyfoundations.org/explainers/value-inclusive-education>

économiquement et socialement vulnérables de sortir de la pauvreté et de se procurer le moyen de participer pleinement à la vie de leur communauté. Autrement dit, elle offre une perspective de vie meilleure pour les plus démunis, contribue à rendre les femmes autonomes, à protéger les enfants contre l'exploitation de leur travail, l'exercice d'un travail dangereux ou l'exploitation sexuelle, à promouvoir les droits de l'homme et la démocratie, à préserver l'environnement ou encore à maîtriser l'accroissement de la population.

L'investissement dans une éducation inclusive est donc un investissement productif à moyen et long terme qui permet d'accroître les revenus, d'améliorer la santé et le bien-être, de promouvoir la paix et la résilience aux changements environnementaux.

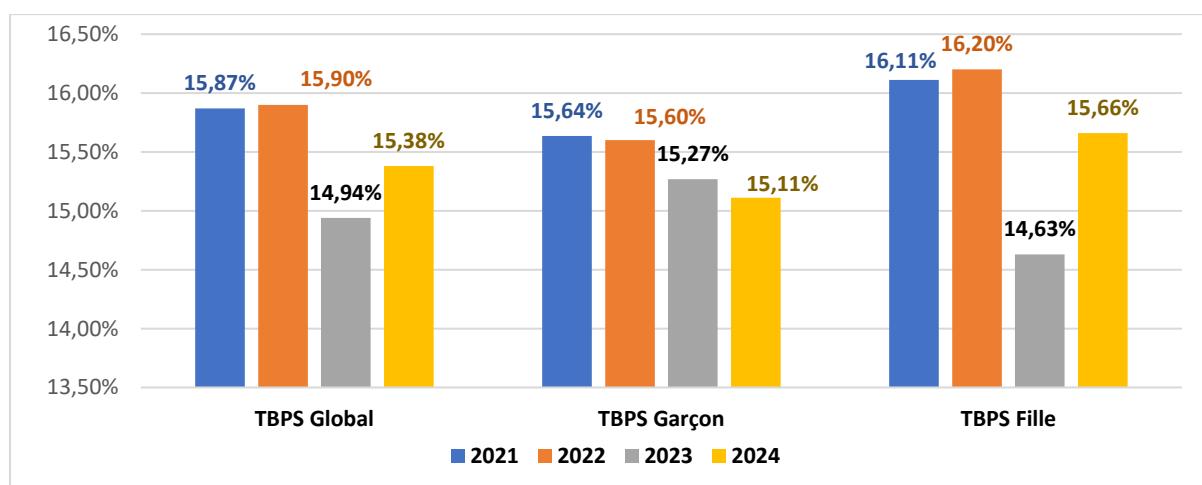
I.2. Bref aperçu sur le système éducatif : défis et enjeux

Au Bénin, depuis lors, le secteur de l'éducation est administré par trois ministères : le Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP), le Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP) qui a actuellement en charge l'alphabétisation des adultes et la promotion des langues nationales et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS). Il découle de cette organisation administrative, une organisation par ordre d'enseignement à savoir le maternel et le primaire, le secondaire et le supérieur.

Le système éducatif connaît depuis 2018 la mise en œuvre du Plan Sectoriel de l'Education (PSE). En effet, suite au progrès induit par la mise en œuvre du Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education (PDDSE) de 2006 à 2015, le secteur de l'éducation a été doté du Plan Sectoriel de l'Education, en cours de mise en œuvre pour relever les différents défis de l'Education au Bénin en matière de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable.

Différentes stratégies définies dans ce plan sont en cours de développement pour impacter le système éducatif. L'examen de quelques indicateurs révèle les résultats qui suivent.

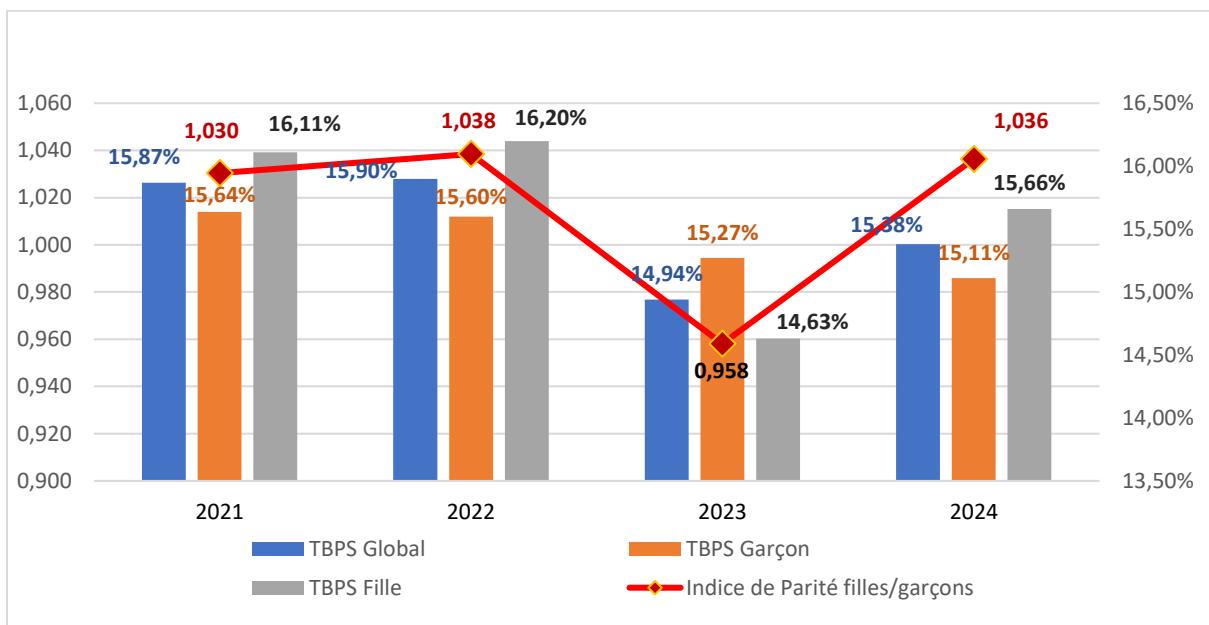
Graphique n° 1 : Evolution du Taux Brut de Préscolarisation



Source : DPAF/MEMP

A l'enseignement maternel, le taux brut de préscolarisation a varié en dents de scie de 2022 à 2024, passant de **15,90%** en 2022 à **14,94%** en 2023 pour remonter à **15,38%** en 2024.

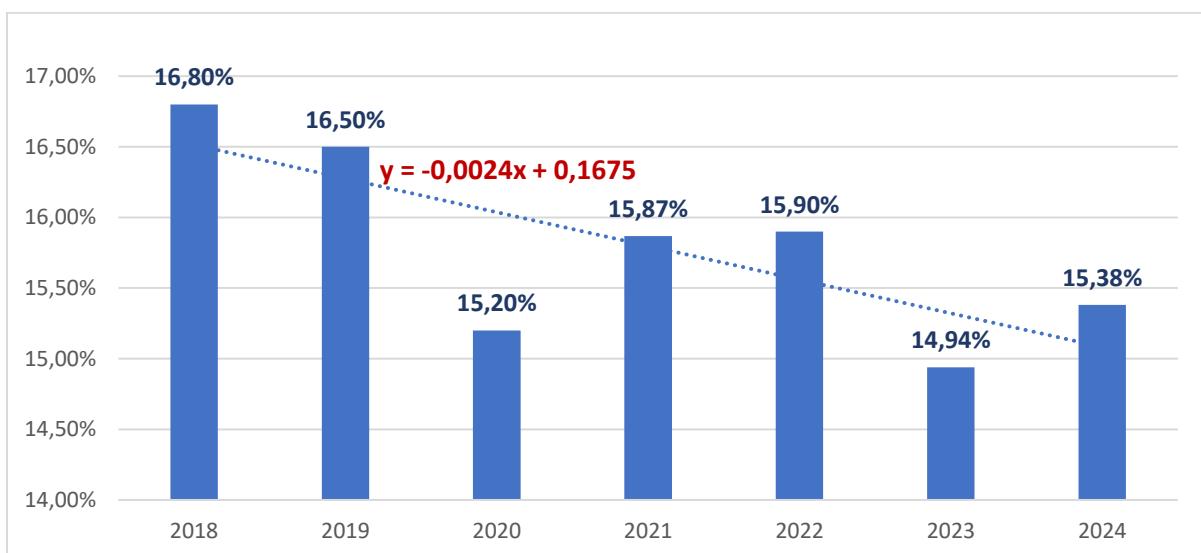
Graphique n° 2 : Evolution du TBPS désagrégé filles /garçons



Source : DPAF/MEMP

Désagrégé, le TBPS des garçons évolue nettement à la baisse quand celui des filles connaît alternativement une hausse puis une baisse en restant globalement supérieur à celui des garçons. L'indice de parité filles/garçons du TBPS a atteint une valeur supérieure à 1, trois ans sur les quatre années observées. (Graphique n°2).

Graphique n° 3 : Evolution de TBPS global de 2018 à 2024 avec une courbe de tendance

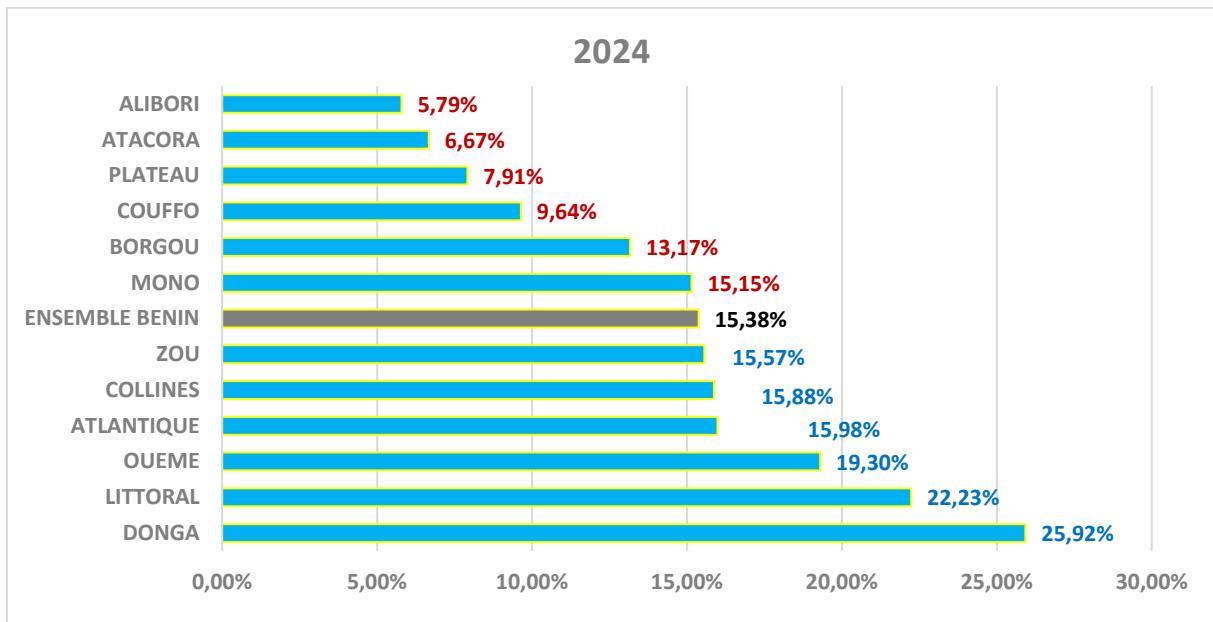


Source : DPAF/MEMP

L'examen du TBPS depuis 2018 révèle une évolution irrégulière, avec une tendance baissière (**16,8%** en 2018 et **15,38%** en 2024). Le coefficient de la courbe de tendance de signe négatif justifie de la décroissance du TBPS global sur la période.

Par ailleurs, cet indicateur présente une disparité régionale.

Graphique n° 4 : le TBPS Global de l'année 2024 par département

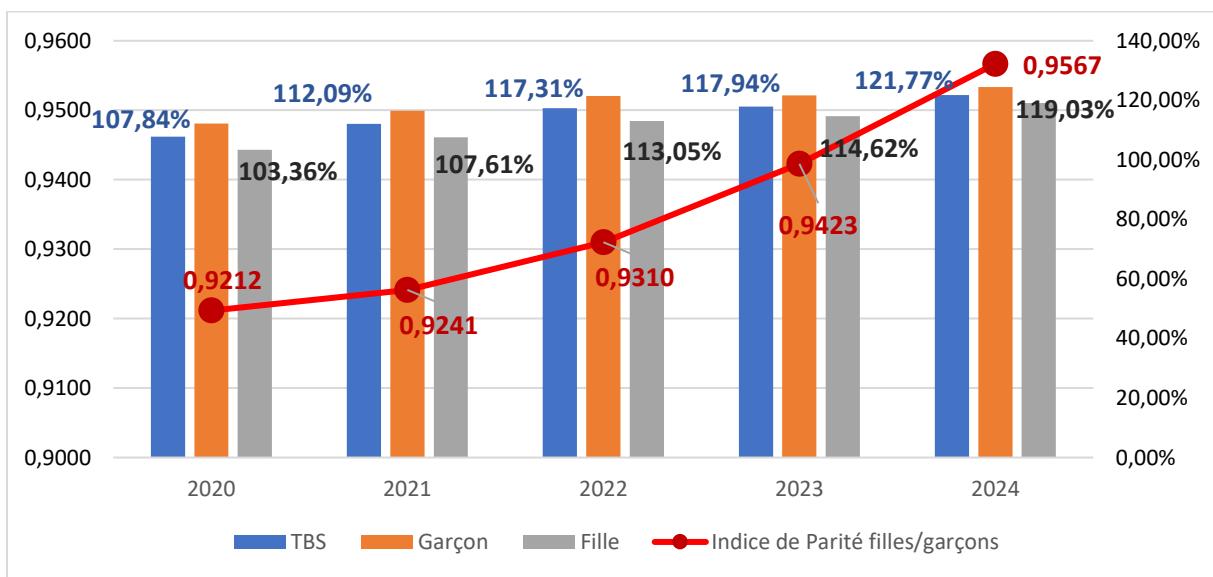


Source : DPAF/MEMP

Six départements enregistrent un TBPS en-dessous de celui de l'ensemble du Bénin. La Donga est à **25,92%** de TBPS contre **15,38%** pour l'ensemble du Bénin quand l'Alibori enregistre **5,79%**. C'est une situation qui ne favorise pas le développement du préscolaire au Bénin.

Au primaire, les capacités d'accueil se renforcent d'année en année.

Graphique n° 5 : Evolution du Taux Brut de scolarisation au primaire de 2020 à 2024



Source : DPAF/MEMP

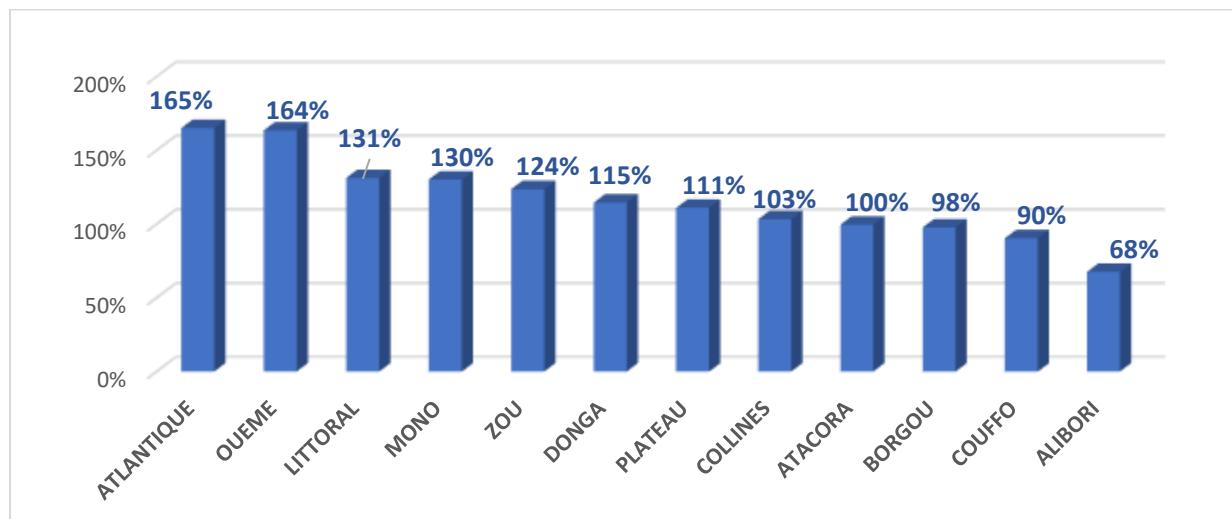
Le Taux Brut de Scolarisation est accru de **107,84%** en 2020 à **121,77%** en 2024. Un taux au-delà de 100% signifie que les enfants ont accès au primaire avant l'âge de six ans.

Aussi l'indice de parité des sexes relatif au TBS s'est amélioré au fil des années de 2020 à 2024 passant de 0,92 à 0,95. Les filles accèdent de plus en plus au cours primaire, mais les valeurs

atteintes restent inférieures à **0,97⁶** indiquant une disparité en faveur des garçons en matière d'accès à l'enseignement primaire.

Par ailleurs, l'examen du TBS au primaire par département présente une disparité régionale visible à travers le graphique n°6.

Graphique n° 6 : Le TBS 2022 par département

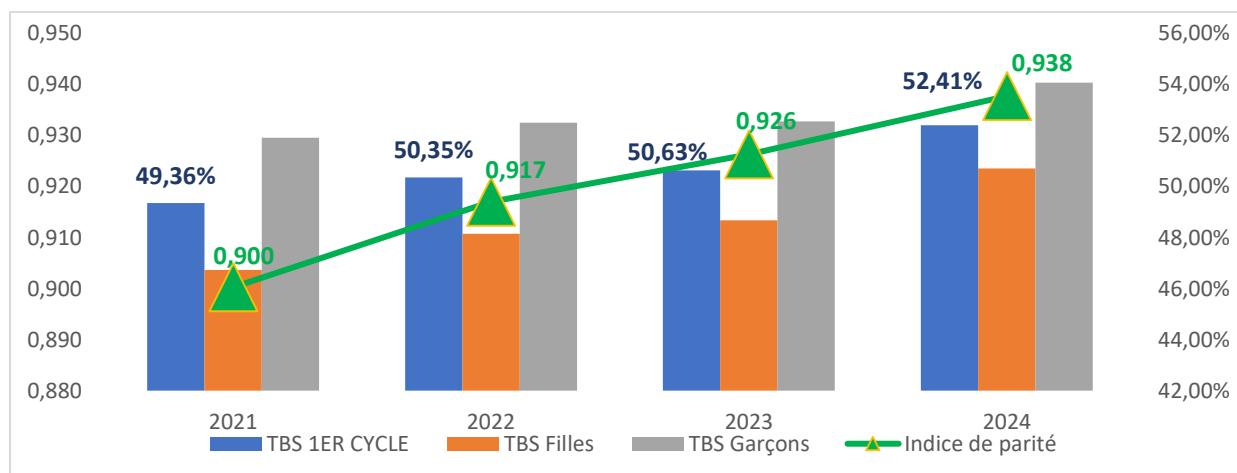


Source : DPAF/MEMP

Les départements de Borgou, de Couffo et de l'Alibori ont un TBS en dessous de **100**.

Au premier cycle de l'enseignement secondaire, l'accès des enfants s'accroît passant de **49,36%** en 2021 à **52,41%** en 2024 signifiant un accroissement des capacités d'accueil.

Graphique n° 7 : Evolution du Taux Brut de Scolarisation au premier cycle du secondaire général

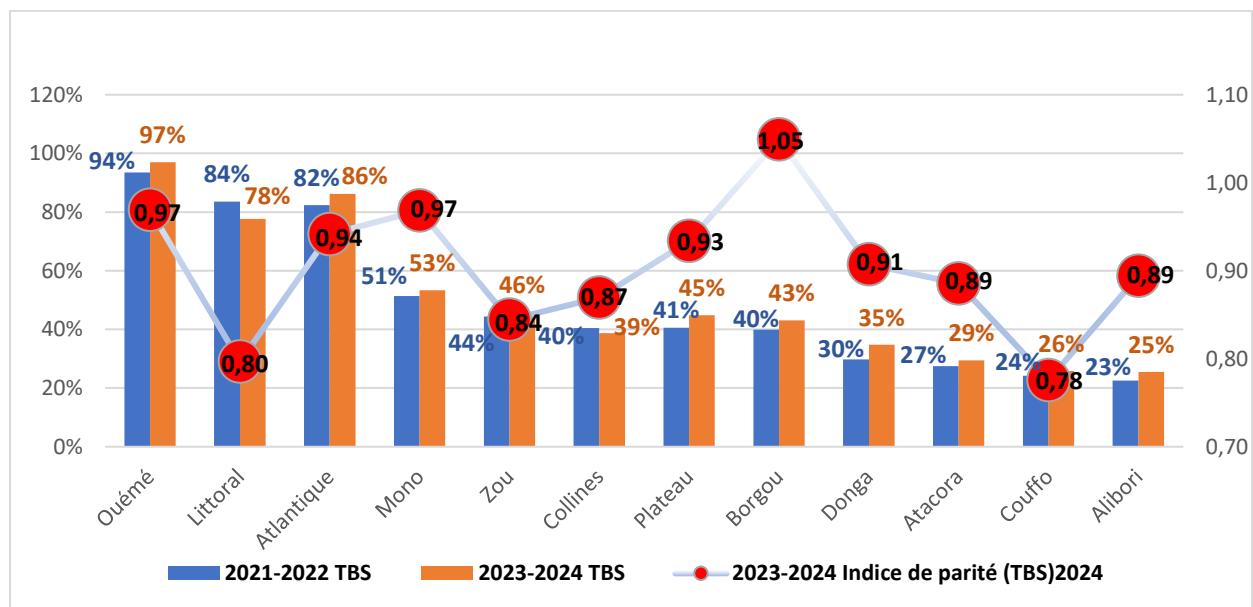


Source : DPAF/MESTFP

L'indice de parité fille/garçon relatif au TBS évolue à la hausse témoignant d'un accès plus accru des filles au secondaire, même si les valeurs atteintes dénotent d'une disparité en faveur des garçons. Une autre disparité s'observe, celle régionale au niveau des départements.

⁶ Selon les critères de l'Institut de Statistique de l'UNESCO, la parité est estimée atteinte lorsque l'IPS est compris entre 0,97 et 1,03. Ainsi un IPS inférieur à 0,97 signifie une disparité au détriment des filles et un indice supérieur à 1,03 signifie une disparité au détriment des garçons.

Graphique n° 8 : Les TBS 2022 et 2024 au premier cycle du secondaire par département

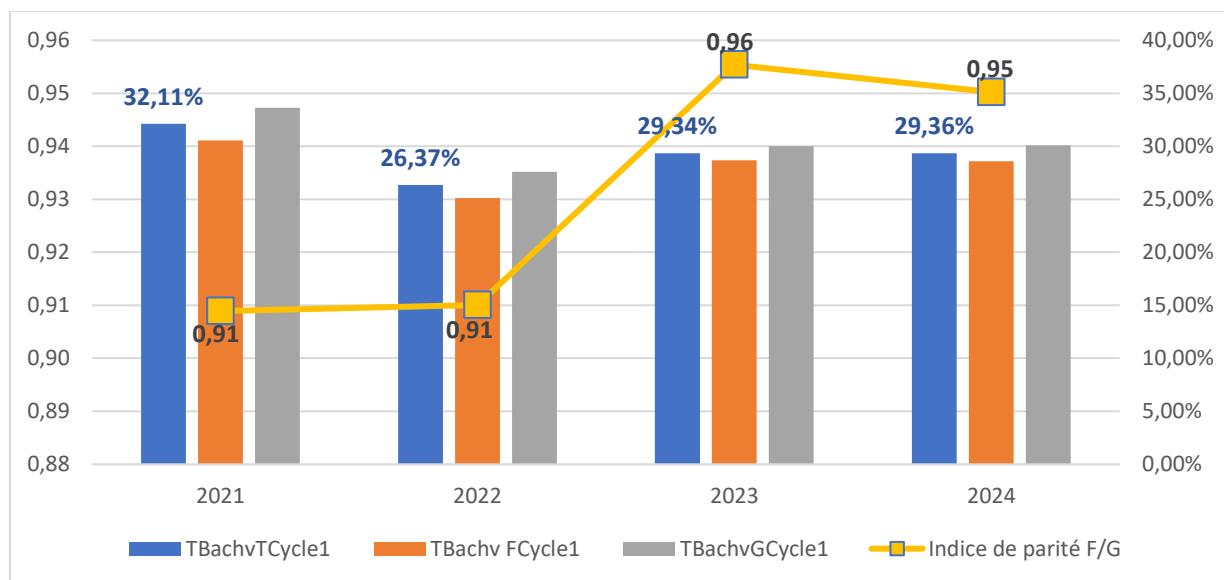


Source : DPAF/MESTFP

Le graphique n°8 révèle une nette amélioration du TBS entre 2022 et 2024 dans tous les départements sauf dans les Collines, mais la disparité régionale est lisible. En 2022 comme en 2024, pour le premier cycle du secondaire, huit départements, à savoir le Zou, les Collines, le Plateau, le Borgou, la Donga, l'Atacora, le Couffo et l'Alibori ont un TBS en-dessous du TBS de l'ensemble du Bénin (**50,35% en 2022 et 52,41% en 2024**). Des efforts devront être faits pour donner la même chance aux enfants, quelle que soit la localité.

Qu'en est-il de l'achèvement des enfants ayant accès au premier cycle du secondaire.

Graphique n° 9 : Evolution du taux d'achèvement au premier cycle du secondaire



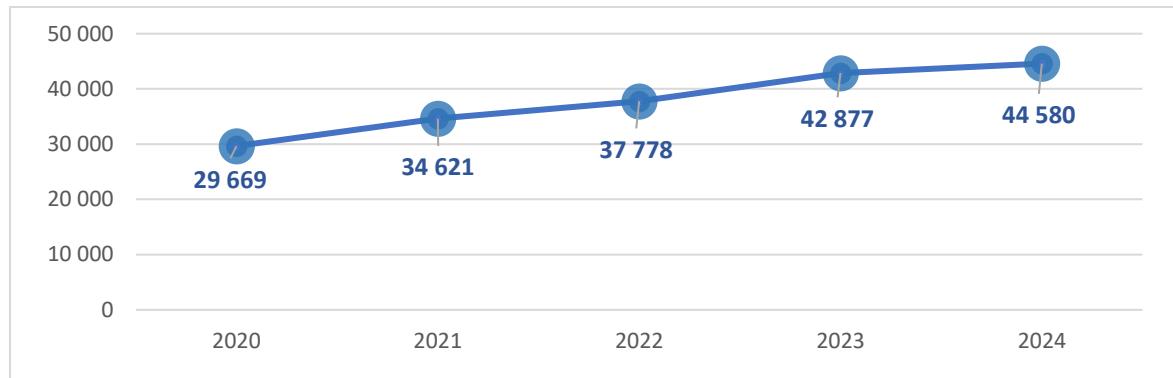
Source : DPAF/MESTFP

Tous les enfants qui accèdent au premier cycle du secondaire ne réussissent pas à achever le cycle. Le Taux Brut d'Achèvement au premier cycle, pour l'ensemble du Bénin s'affiche à

29,36% en 2024 contre **26,37%** en 2022 et **32,11%** en 2021. Ce taux varie en dents de scie avec une valeur atteinte en 2024 inférieure à celle de 2021.

L'enseignement Technique est en pleine extension.

Graphique n° 10 : Evolution des effectifs à l'EFTP

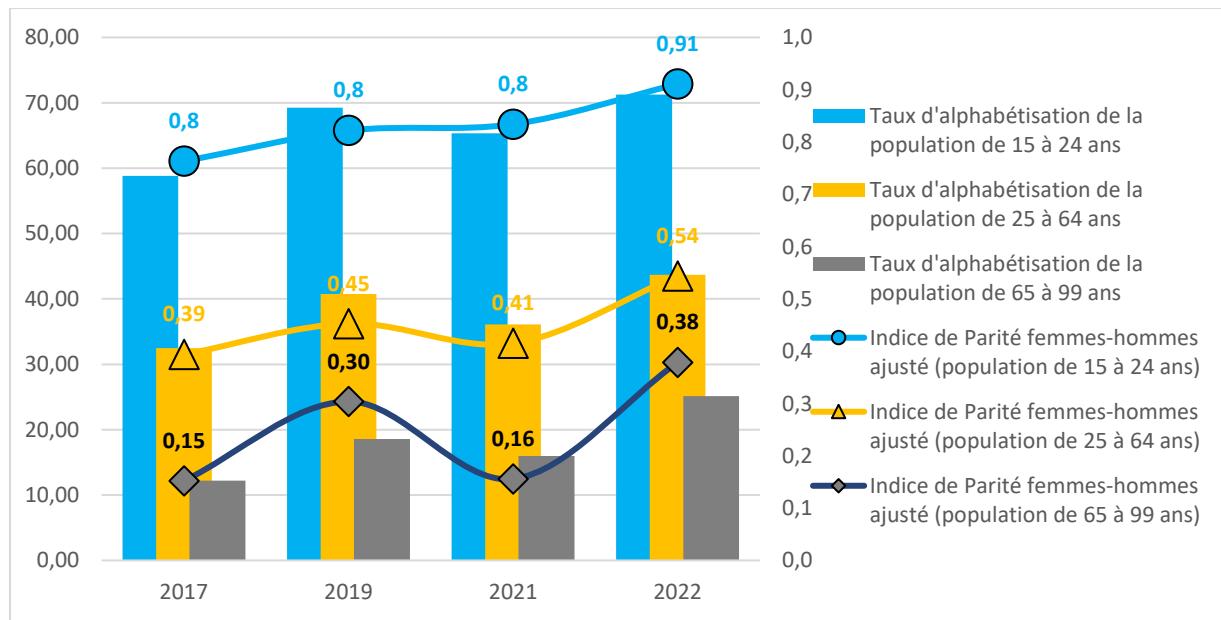


Source : DPAF MESTFP

Les effectifs à l'EFTP ont connu un accroissement de **50,3%** de 2020 à 2024. Les réformes à l'EFTP portent certainement des fruits en matière d'orientation et d'accueil des apprenants dans les formations techniques et professionnelles.

En ce qui concerne l'alphabétisation de la population, des progrès ont été enregistrés.

Graphique n° 11 : Evolution des taux d'alphabétisation de la population de 2017 à 2022



Source : UNESCO Institute for Statistics, données mises à jour en février 2025

Le taux d'alphabétisation a évolué en dents de scie entre 2017 et 2022, aussi bien au sein de la population des jeunes de moins de 25 ans que des adultes, avec une tendance à la hausse, passant de **58,81%** en 2017 à **71,25%** en 2022 pour les jeunes de 15 à 24 ans et de **32,49%** à **43,67%** pour ceux de 25 à 64 ans. Ces chiffres expriment une progression d'environ **12** points de pourcentage sur une durée de trois ans. L'indice de parité femme/homme est assez élevé

au sein des jeunes de 15 à 24 ans, mais il demeure assez faible pour les adultes exprimant une disparité non négligeable entre les sexes en matière d'alphabétisation des adultes. (Voir Graphique n°11).

Ces quelques indicateurs révèlent des défis à relever en matière du relèvement du taux de préscolarisation qui contribue à une amélioration de l'achèvement des enfants au primaire. En effet, selon Brunette, Tracy et al., 2017, "dans les pays à faible revenu, il existe une corrélation entre l'augmentation des effectifs dans les programmes d'enseignement préscolaire et la chute des taux d'abandon dans le cycle primaire et de redoublement dans les premières années d'études, ce qui, en fin de compte, améliore les taux d'achèvement du primaire."

Les indices de parité s'affichent à la hausse dans tous les ordres d'enseignement traduisant une amélioration de la scolarisation des filles, mais des efforts restent à faire pour réduire les inégalités du genre.

Aussi, un renforcement des capacités d'accès au premier cycle du secondaire et la réduction des disparités régionales en lien avec la scolarisation des enfants constituent des défis à relever pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable en matière d'éducation. Le faible taux d'achèvement au premier cycle du secondaire pourrait accroître la déperdition scolaire. Il faudrait définir une politique de prise en charge des déscolarisés pour leur récupération dans la formation professionnelle.

Par ailleurs, les statistiques scolaires n'informent pas sur la situation des enfants handicapés, ce qui pourrait affecter la prise en compte des besoins de ces enfants dans le système éducatif.

I.3. Politiques et stratégies nationales en faveur de l'éducation inclusive

Face à ces défis et enjeux, le Bénin s'emploie depuis 2018 à la mise en œuvre de politiques et stratégies nationales prévues dans le Plan Sectoriel de l'Education (PSE) pour favoriser une éducation inclusive. Ce plan définit la politique d'éducation et de formation qui est opérationnalisée suivant des orientations regroupées autour de trois objectifs sectoriels, à savoir : (i) accroître l'accès pour tous à une éducation et une formation équitable et inclusive, (ii) renforcer la qualité de l'enseignement/formation, de l'efficacité interne et externe ; (iii) améliorer la gouvernance du secteur⁷.

"Développer une vision intégrée de l'éducation de base inclusive des jeunes" est une des orientations stratégiques qui prévoit: (i) développer une offre préscolaire qui repose sur la promotion du mode communautaire en milieu rural ; (ii) développer une offre scolaire (éducation de base formelle) qui assure la continuité entre la scolarisation primaire universelle et le premier cycle du secondaire ; (iii) réduire les disparités entre filles et garçons, entre milieux urbains et ruraux et assurer ainsi de façon équitable, les mêmes chances et opportunités éducatives à tous les enfants, y compris ceux à besoins spécifiques ; (iv) développer les offres éducatives alternatives et la préprofessionnalisation (éducation de base non formelle) pour ramener les enfants hors de l'école dans le processus éducatif. (PSE, page 78)

⁷ Lettre de politique éducative du Bénin à l'horizon 2030

Dans la mise en œuvre du PSE, dans le but de **développer les offres éducatives alternatives et la préprofessionnalisation (éducation de base non formelle) pour ramener les enfants hors de l'école dans le processus éducatif**, une Stratégie de Renforcement des Alternatives Éducatives pour une Éducation de Base inclusive (2020-2025) a été élaborée et attend son adoption pour son financement. Dans cette attente le MEMP assure le suivi des activités du Programme des Cours Accélérés et des écoles intégrées et spécialisées organisées par des Partenaires.

Aussi, pour **développer une offre préscolaire qui repose sur la promotion du mode communautaire en milieu rural**, un document de Référence de développement harmonisé des centres préscolaires communautaires est élaboré pour définir des stratégies de création et de gestion de Centres Préscolaires Communautaires (CPC) afin d'accroître les capacités d'accueil des enfants à la maternelle et favoriser leur plein épanouissement. Ce document attend sa validation et des actions sont menées par le MEMP pour sensibiliser les communautés à la création et à une bonne gestion des Centres Préscolaires dans les communes.

Par ailleurs, à la suite de l'adoption de son Plan Sectoriel pour l'Education, post 2015, le Bénin s'est doté d'une Stratégie Nationale de l'Enseignement et de la Formation Techniques et Professionnels pour la relance de l'EFTP. La vision de cette stratégie à l'horizon 2025 stipule que « les jeunes en âge de travailler **y compris les personnes à besoins spécifiques**, disposent de compétences demandées par le marché du travail pour une croissance économique stable, durable et inclusive »⁸. Cette stratégie est en cours de mise en œuvre au MESTFP.

Dans le cadre de la prise en compte des enfants handicapés, l'éducation spécialisée demeure l'approche globalement privilégiée qui consiste à répondre à leurs besoins spécifiques par le biais des établissements spécialisés tels que les écoles des aveugles, des sourds et des sourds muets. Avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers et sous la tutelle du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM), des enfants handicapés ont été recensés dans certaines localités des départements du Zou et des Collines et insérés dans des écoles spécialisées.

Le MEMP et le MESTFP s'investissent dans les stratégies de protection des filles contre les pesanteurs socio-économiques qui affectent leur épanouissement et la promotion de leur scolarisation à travers des stratégies de prise en compte de leurs besoins spécifiques afin de réduire les inégalités sociales.

Des actions sont aussi développées par le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance pour favoriser la scolarisation et le maintien des filles et des enfants en situations difficiles qui pourraient être considérés marginalisés à travers le projet pour l'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique au Sahel (**SWEDD-Bénin**).

Les différentes stratégies prévues induisent une politique de construction et d'équipement de nouvelles infrastructures scolaires, de formation des formateurs et de mise en place de

⁸ Stratégie Nationale de l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels

dispositifs adéquats à travers des Programmes d'Investissements Publics pour améliorer les conditions d'accueil et d'apprentissage à tous les enfants.

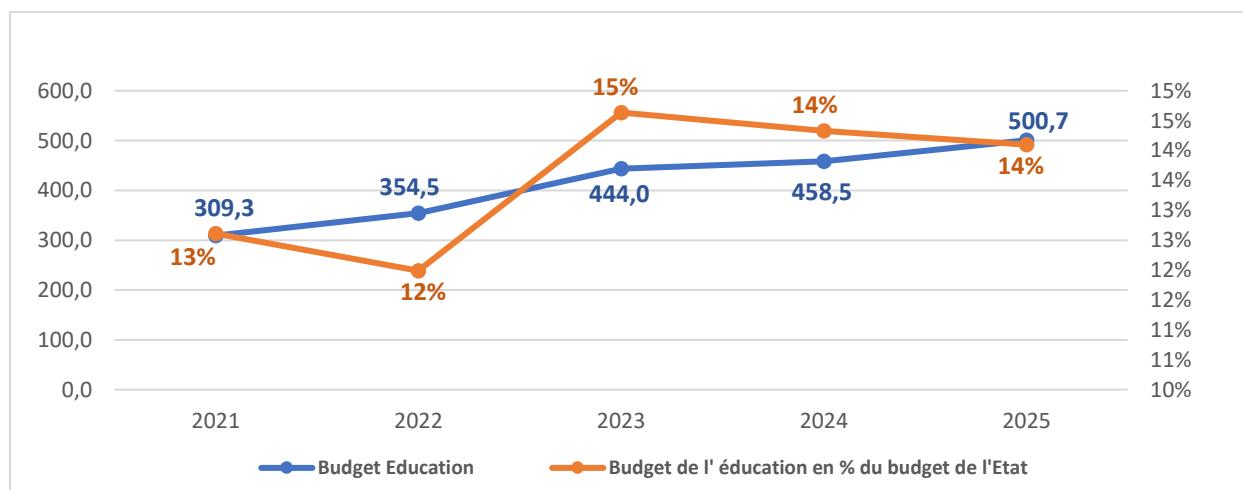
II. TENDANCE DES DEPENSES DE L'EDUCATION

Cette section présente l'évolution du budget global de l'éducation qui est la somme des budgets des trois ministères de l'éducation, les différents projets mis en place dans les sous-secteurs des enseignements maternel et primaire, du secondaire, technique et de la formation professionnelle et les actions en faveurs des enfants des groupes marginalisés.

II.1. Évolution du budget global de l'éducation

Le budget de l'éducation connaît une évolution à la hausse de 2021 à 2025, passant de **309,3 milliards F CFA** en 2021 à **500,7 milliards F CFA** en 2025, soit un accroissement de **62%** sur la période.

Graphique n° 12 : Evolution du budget de l'éducation en milliards F CFA et en % du Budget de l'Etat

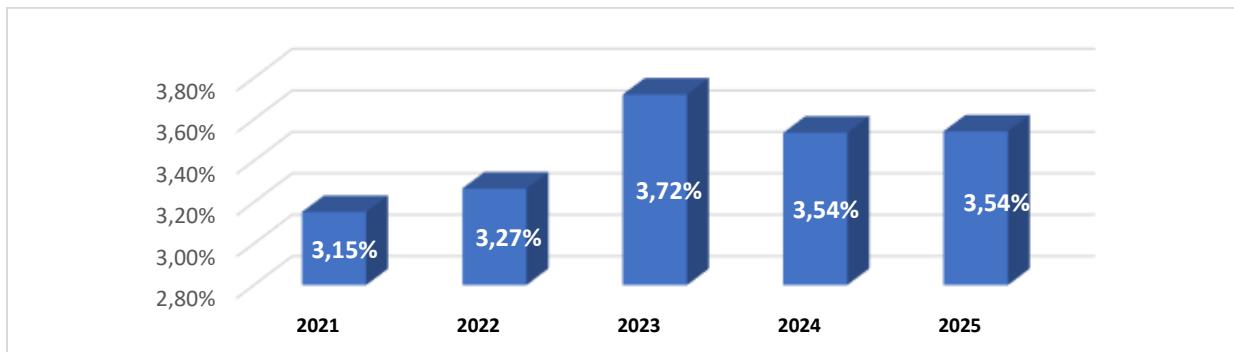


Source : Données de la Direction Générale du Budget- Documents budgétaires 2021-2025

C'est un effort d'allocation de ressources au secteur de l'éducation qui semble maintenir une relative priorisation des dépenses du secteur. La part moyenne de **14%** des dépenses publiques sur la période (2021-2025) est en dessous du seuil minimal qu'il convient de consacrer à l'éducation selon la Déclaration d'Incheon au forum mondial sur l'éducation 2015⁹.

⁹ La Déclaration d'Incheon recommande de consacrer à l'éducation au moins 4 à 6 % du produit intérieur brut et/ou au moins 15 à 20 % du total des dépenses publiques

Graphique n° 13 : Evolution du budget de l'éducation en % du PIB



Source : Données de la Direction Générale du Budget- Documents budgétaires 2021-2025

En comparaison au Produit Intérieur Brut (PIB), les allocations au secteur de l'éducation en pourcentage du PIB, a atteint la valeur de **3,54%** en 2024 contre **3,27%** en 2022 et **3,72%** en 2023, marquant un engagement d'accorder une part plus importante de la richesse du pays à l'éducation. (Graphique n°13).

Par rapport aux prévisions du PSE, les allocations au secteur de l'éducation ont commencé par excéder les prévisions depuis 2024.

Tableau n° 1 : Prévisions du PSE et budgets alloués au secteur de l'éducation (en milliards

| | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|----------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Budget de l'éducation | 345,7 | 444,0 | 458,5 | 500,7 |
| Prévisions dans le PSE | 450,4 | 450,4 | 450,4 | 450,4 |
| Ecart en % des prévisions | 23% | 1% | -2% | -11% |

Source : PSE post 2015, Récapitulatif des prévisions budgétaires des dépenses et Budgets MEMP, MESTFP, MESRS de 2022 à 2025, calculs auteur.

Les budgets alloués au secteur de l'éducation excèdent les prévisions du PSE de 2% et 11% respectivement en 2024 et 2025 alors qu'en 2022, l'écart était de 23% en moins. L'effort d'allocations de ressources au secteur de l'éducation est à encourager pour permettre d'atteindre les niveaux de réalisations assurant une mise en œuvre efficace du plan d'actions du PSE et la réalisation de l'ODD4.

II.2. Evolution des budgets des ministères en charge de l'éducation

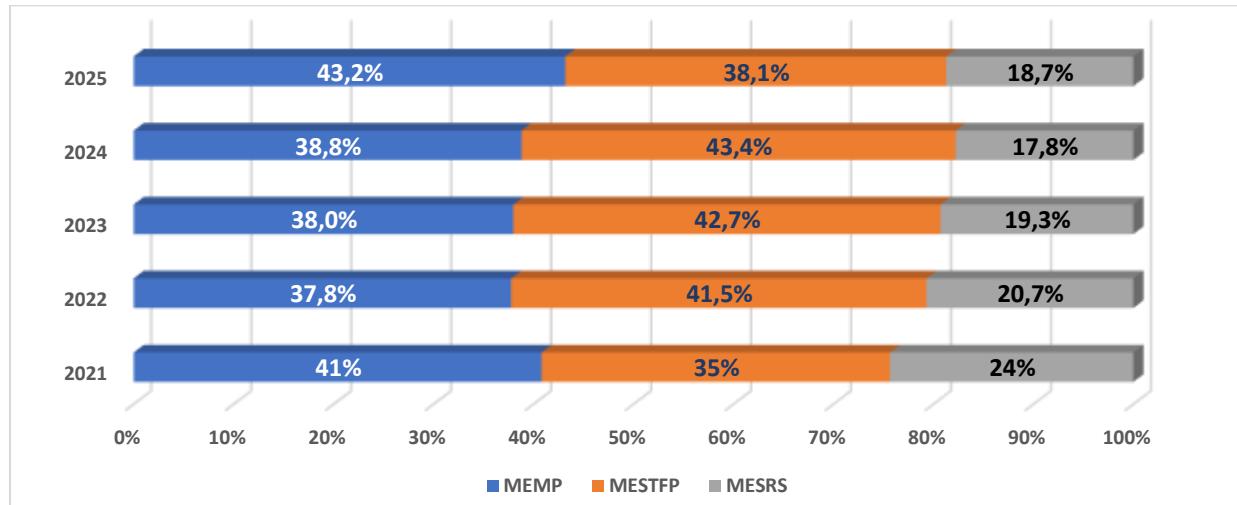
De 2022 à 2024, le Ministère des Enseignements Maternel et Primaire a bénéficié d'une allocation budgétaire qui évolue à la hausse, de **130,5 milliards F CFA** en 2022 à **177,9 milliards F CFA** en 2024, soit un accroissement de **36%** par rapport au budget de 2022.

Le Budget du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle a connu un accroissement de **39%** de 2022 à 2024, passant de **143,6 milliards CFA** en 2022 à **199,1 milliards FCFA** en 2024.

Le budget du Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur a évolué en dents de scie avec une tendance à la hausse, passant de **71,5 milliards de F CFA** en 2022 à **93,7 milliards de F CFA** en 2024.

L'allocation intra-sectorielle opérée en 2022 affecte **37,8%** du budget de l'éducation au MEMP, **41,5%** au MESTFP et **20,7%** au MESRS.

Graphique n° 14 : Parts des budgets des ministères dans le budget de l'éducation



Source : Données de la Direction Générale du Budget- Documents budgétaires 2021-2025

Sur la période de 2022 à 2024, la part du budget du MESTFP dans le budget de l'éducation a connu une évolution à la hausse au détriment de du MESRS qui a plutôt enregistré une baisse, passant de **20,7%** en 2022 à **17,8%** en 2024. (Voir graphique n° 14).

Ainsi, la recommandation du Programme Mondial pour l'Education en matière de répartition intra-sectorielle d'affecter au moins **45%** du budget du secteur au MEMP n'a pas été suivie sur la période. Cela pourrait s'expliquer par la priorité du gouvernement portée vers la relance de l'EFTP.

II.3. Les projets mis en œuvre au MEMP et au MESTFP de 2022 à 2024 et leurs dotations

Au MEMP

Le MEMP, en lien avec l'objectif de créer les conditions d'accueil à tous les enfants scolarisables, met en œuvre des actions de construction, de réhabilitation et d'équipement d'infrastructures scolaires à travers les projets de construction et de réfection Japon 6 et BID4. Aussi, dans le cadre du renforcement de la déconcentration/ décentralisation, le ministère transfère des ressources aux communes pour l'entretien et la mise en place des infrastructures scolaires.

Dans ce contexte, le MEMP a prévu transférer aux communes un montant de **5,18 milliards F CFA** en 2022 puis en 2023 et **3,78 milliards F CFA** en 2024.

En 2022, il a été alloué au projet Japon 6 un montant de **1,16 milliards F CFA** dont **234 millions F CFA** de dons de Japon. Les allocations du projet ont connu une hausse, passant à **3,67 milliards F CA** en 2023 et à **4,1 milliards F CFA** en 2024.

Le projet BID 4 a été doté en 2022 de **6,57 milliards F CFA** dont **4,57 milliards F CA** d'emprunts extérieurs de la Banque Islamique de Développement.

Les allocations à ces investissements par année sont présentées dans le tableau n° 2.

Tableau n° 2 : Prévisions des Investissements Publics (en millions F CFA) au MEMP de 2022 à 2024

| Projets d'investissements publics au MEMP | 2022 | | | 2023 | | | 2024 | |
|--|-------------------------|------------|-------------------|-------------------|-------------------------|-------------------|-------------------------|-------------------|
| | Contribution budgétaire | Dons | Emprunt Extérieur | Total Allocations | Contribution budgétaire | Total Allocations | Contribution budgétaire | Total Allocations |
| Transfert des ressources aux Communes pour la construction et l'équipement de salles de classe : FADEC - INVESTISSEMENTS | 5 184 | 0 | 0 | 5 184 | 5 184 | 5 184 | 3 784 | 3 784 |
| Programme de construction et d'équipement d'écoles primaires au Bénin (JAPON 6, PHASE 6) : Construction et réfection par le projet Japon 6 | 933 | 234 | 0 | 1 167 | 3 677 | 3 677 | 4 100 | 4 100 |
| Projet de développement de l'éducation - Construction et réfection par le projet BID 4 | 1 624 | 0 | 4 954 | 6 578 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Mise en œuvre des projets de l'accord-cadre avec l'UNESCO | 443 | 0 | 0 | 443 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL (EN MILLIONS DE F CFA) | 8 184 | 234 | 4 954 | 13 371 | 8 861 | 8 861 | 7 884 | 7 884 |

Source : Données de la Direction Générale du Budget- Documents budgétaires 2022-2025

Au MESTFP

En 2022, le MESTFP a programmé **41,535 milliards F CFA** de dépenses d'investissements réparties dans les différents projets présentés dans le tableau n° 3.

Tableau n° 3 : Projets d'Investissements Publics au MESTFP et leurs dotations en 2022

| Projets d'Investissements Publics au MESTFP | ALLOCATIONS 2022 EN MILLIONS F CFA | | | |
|--|------------------------------------|------------|-------------------|-------------------|
| | Contribution budgétaire | Dons | Emprunt Extérieur | Total Allocations |
| FADeC- Investissements : Construire des infrastructures scolaires sur les fonds FADeC | 85 | 0 | 0 | 85 |
| Transfert à l'ACISE pour la construction d'infrastructures scolaires et administratives et paiement des dettes de PCREIA et PCREI-ESG) | 1 915 | 0 | 0 | 1915 |
| Construction et équipement des modules de salles de classe et de blocs de latrines | 0 | 80 | 4000 | 4080 |
| Mise en œuvre des Activités (PCREI-EFTP) | 13 823 | 0 | 0 | 13823 |
| Réalisation des travaux de construction et réhabilitation des quatre lycées techniques et des trois CFPA | 0 | 182 | 21 450 | 21632 |
| TOTAL PIP | 15823 | 262 | 25450 | 41535 |

Source : Budget MESTFP 2022

Aux communes à statut particulier, (Porto-Novo, Cotonou et Parakou), le ministère a prévu transférer **85 millions F CFA** de fonds FADeC pour la mise en place d'infrastructures scolaires.

Globalement, les projets programmés en 2022 concernent les constructions, réhabilitations et équipements d'infrastructures administratives, de modules de salles de classe et de lycées techniques.

Le PIP du MESTFP a été financé en 2022 dans une proportion de **0,6%** de dons, de **61,3%** d'emprunts extérieurs accordés par l'AFD et autres bailleurs et de **38,1%** de ressources nationales.

En 2023, les prévisions en investissements ont connu une hausse par rapport à 2022, passant de **41,535 milliards à 70,965 milliards F CA** avec les prévisions de la mise en œuvre de la stratégie de l'EFTP pour un budget de **66,415 milliards F CFA**, de la formation de 24 élèves Professeurs Certifiés en France pour **504 millions F CA** et la budgétisation des activités du projet de Développement de l'Enseignement Technique, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (**DEFI-Pro**) pour un montant de **2,46 milliards F CFA** entièrement financées sur dons et emprunts extérieurs. Les dotations du PIP 2023 du ministère sont présentées dans le tableau n°4.

Tableau n° 4 : Projets d'Investissements Publics au MESTFP et leurs dotations en 2023

| ALLOCATIONS 2023 EN MILLIONS DE FCA | | | | |
|--|-------------------------|--------------|-------------------|-------------------|
| Projets d'Investissements Publics au MESTFP | Contribution budgétaire | Dons | Emprunt Extérieur | Total Allocations |
| FADeC-Investissements : Construire des infrastructures scolaires sur les fonds FADeC | 85 | 0 | 0 | 85 |
| Réalisation des travaux de construction d'infrastructures scolaires et administratives et paiement des dettes relatives aux fournitures et autres équipements acquis au profit du PCREI-ESG en ex PCREIA | 1 500 | 0 | 0 | 1 500 |
| Mise en œuvre de la Stratégie de l'EFTP | 20 460 | 5 821 | 40 134 | 66 415 |
| Mise en œuvre des activités de DEFI-PRO | 0 | 262 | 2 200 | 2 462 |
| Frais de Formation des vingt-quatre élèves Professeurs Certifiés en France | 504 | 0 | 0 | 504 |
| TOTAL PIP MESTFP 2023 | 22 549 | 6 083 | 42 334 | 70 965 |

Source : Budget MESTFP 2023

Les ressources du PIP 2023 du ministère ont été fournies dans une proportion de **8,6%** de dons et **59,7%** d'emprunts extérieurs accordés par l'AFD, la Banque Mondiale et autres bailleurs.

Le rapport d'exécution du PIP du MESTFP, gestion 2023 mentionne que Le portefeuille du Programme d'Investissements Publics du MESTFP, comporte au titre de la gestion 2023, douze (12) projets dont cinq (05) financés sur budget national et sept (07) financés sur ressources extérieures (Agence Française de Développement ; Banque mondiale et Coopération Suisse). Le niveau des réalisations inscrites pour la plupart de ces projets révèle qu'ils sont en cours d'implémentation, ce qui explique le fait qu'ils ne transparaissent pas dans le budget du ministère.

En 2024, le budget du PIP du MESTFP a connu un accroissement de **72%** par rapport à celui de 2022, marquant l'engagement du gouvernement à relancer l'EFTP. Des projets de construction de l'École du Textile et du Vêtement, de sept (07) Écoles de Métiers de Références, de vingt et un (21) Lycées Techniques Agricoles et de reconstruction de neuf (09) anciens ont été lancés pour la restructuration de la couverture en offre de l'EFTP.

Le PIP 2024 du MESTFP est aussi marqué par la mise en œuvre du **Projet Soutien à l'Enseignement Secondaire (SEnS)** et du **Projet de Construction, de Réhabilitation et d'Equipement des Infrastructures Scolaires dans l'Enseignement Secondaire Général (PCREI-ESG)** pour renforcer les capacités d'accueil au secondaire général.

Les différents projets d'investissements programmés en 2024 sont présentés dans le tableau n°5.

Tableau n° 5 : Projets d'Investissements Publics au MESTFP et leurs dotations en 2024

| ALLOCATIONS 2024 EN MILLIONS F CFA | | | | |
|---|-------------------------|-------------|-------------------|-------------------|
| Projets d'Investissements Publics | Contribution budgétaire | Dons | Emprunt Extérieur | Total Allocations |
| FADeC - Investissements : Construire des infrastructures scolaires sur les fonds FADeC | 85 | | | 85 |
| Construction des infrastructures scolaires sur le projet SENS | | | 526 | 526 |
| Mise en œuvre du PCREI-ESG | 2 000 | | | 2000 |
| Mise en œuvre des Activités de DEFI-PRO | | 1 109 | 1 537 | 2647 |
| Projet de Construction de l'Ecole du Textile et du Vêtement | | | 1 636 | 1636 |
| Appui à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de l'EFTP (ADET) | 8 858 | | | 8858 |
| Appui à la mise en œuvre urgente de valorisation des matières scientifiques | 1 369 | | | 1369 |
| Projet de Construction de cinq lycées scientifiques et du lycée de jeunes filles d'Abomey et reconstruction de neuf anciens | 2 000 | | 23 000 | 25000 |
| Projet de construction de vingt et un Lycées Techniques Agricoles et Reconstruction de neuf anciens | 12 254 | | | 12254 |
| Projet de Construction de sept Ecoles de Métiers de Références | | | 17 057 | 17057 |
| TOTAL PIP MESTFP 2024 | 26567 | 1109 | 43755 | 71432 |

Sources : Budget MESTFP 2024

Les dépenses d'investissements du MESTFP en 2024 ont été subventionnées à **1,6%** de dons et à **61,3%** d'emprunts extérieurs par l'AFD et autres bailleurs.

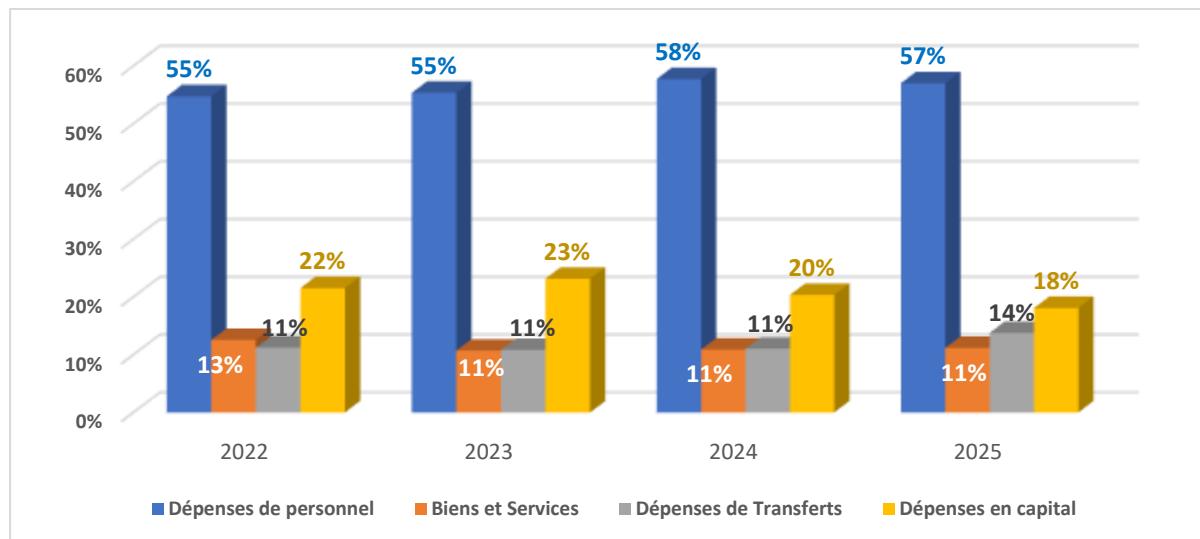
III. COMPOSITION DES DEPENSES

Les ressources allouées au secteur de l'Education sont classées par nature de dépenses : dépenses ordinaires (dépenses de personnel, biens et services, subventions et dépenses de transferts) puis dépenses d'investissements.

III.1. Dépenses du secteur par nature économique

En 2024, **458,5 milliards de F CFA** ont été affectés au secteur de l'éducation dont **264,7 milliards F CFA** destinés aux dépenses de personnel représentant **58%** du budget du secteur. Il est alloué **50,0 milliards F CFA** pour les achats de biens et services représentant **11%** du budget du secteur, **50,6 milliards de F CFA** pour les dépenses de transfert et **93,2 milliards F CFA** pour les dépenses d'investissements représentant **20%** du budget de l'éducation.

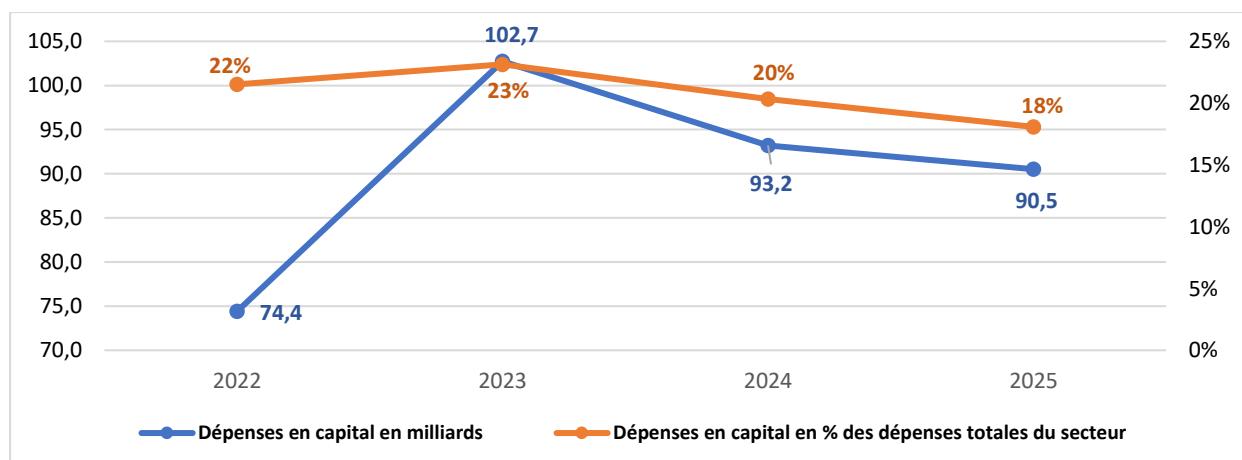
Graphique n° 15 : Composition des dépenses du secteur Education par nature de dépenses (en % des dépenses totales)



Source : Données de la Direction Générale du Budget- Documents budgétaires 2022-2025

Par rapport à la composition du budget de 2022, les dépenses de personnel sont passées de **55%** du budget du secteur en 2022 à **58%** en 2024 au détriment des dépenses en capital qui ont régressé de **22%** en 2022 à **20%** des dépenses totales de l'éducation en 2024 et des dépenses de Biens et Services qui sont passées de **13%** en 2022 à **11%** en 2024. Il faut remarquer que les dépenses relatives à la prestation des Aspirants au Métier de l'Enseignant au MESTFP ont évolué à la baisse passant de **18,99 milliards** en 2022 à **17,5 milliards F CFA** en 2023 et à **15,51 milliards F CFA** en 2024, ce qui pourrait expliquer la baisse observée au niveau des dépenses de Biens et services.

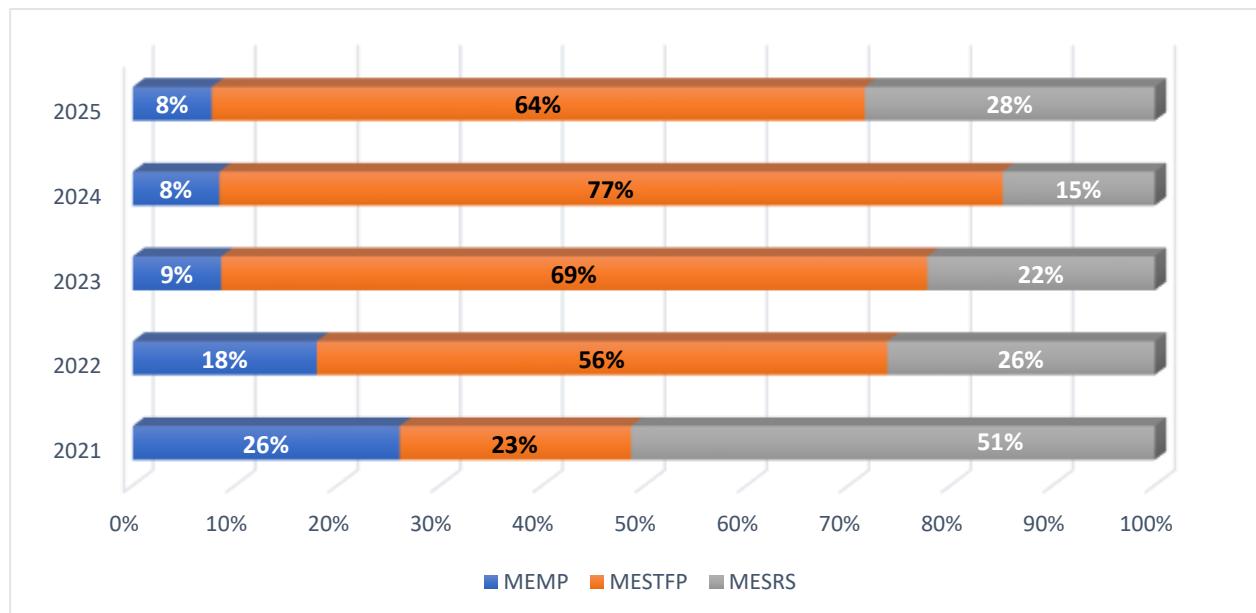
Graphique n° 16 : Evolution des dépenses d'investissement (en milliards F CFA) et leur part dans les dépenses totales du secteur (%)



Source : Données de la Direction Générale du Budget- Documents budgétaires 2022-2024

En ce qui concerne les dépenses d'investissements du secteur, elles ont connu une hausse de 2022 à 2023 passant de **74,4 milliards F CFA** en 2022 à **102,7 milliards F CFA** en 2023 puis une baisse en 2024 régressant à **93,2 milliards F CFA**.

Graphique n° 17 : Part en % des dépenses en capital des différents ministères dans les dépenses d'investissements de l'éducation



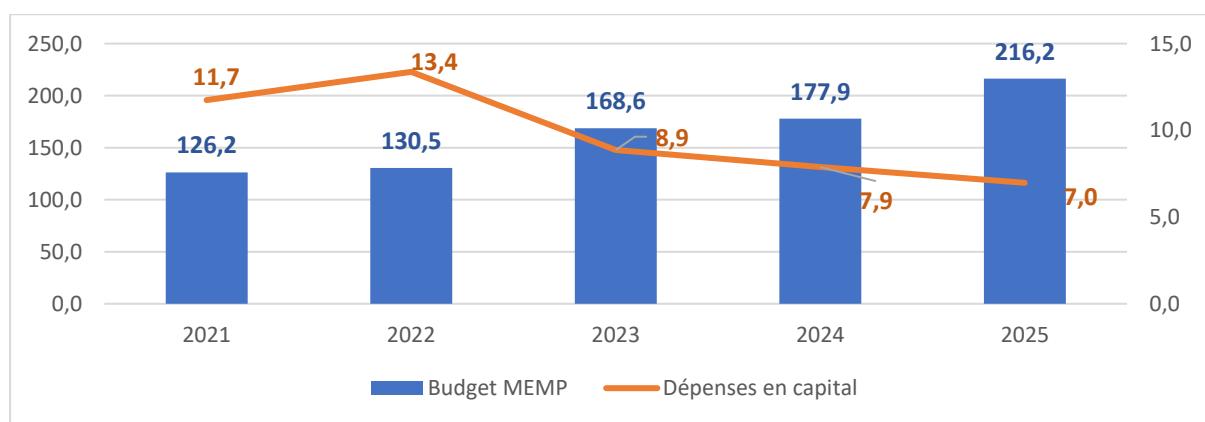
Source : Données de la Direction Générale du Budget- Documents budgétaires 2022-2025

La répartition intra-sectorielle des dépenses d'investissements affectées au MEMP en 2022, représentent **18%** des dépenses totales d'investissements du secteur, le MESRS bénéficie des **26%** et le MESTFP des **56%**. La relance de l'EFTP se poursuivant, Le MESTFP bénéficie des **69%** des dépenses d'investissements du secteur en 2023 et des **77%** en 2024. Par contre la part de MESRS a évolué à la baisse de **26%** en 2022 à **22%** en 2023 et à **15%** en 2024. De même, la part du MEMP a régressé de **18%** en 2022 à **8%** en 2024.

III.2. Composition des dépenses de l'éducation par niveau d 'enseignement et par programme

III.2.1. Ministère des Enseignements Maternel et Primaire

Graphique n° 18 : Evolution du budget MEMP et des dépenses en capital du ministère



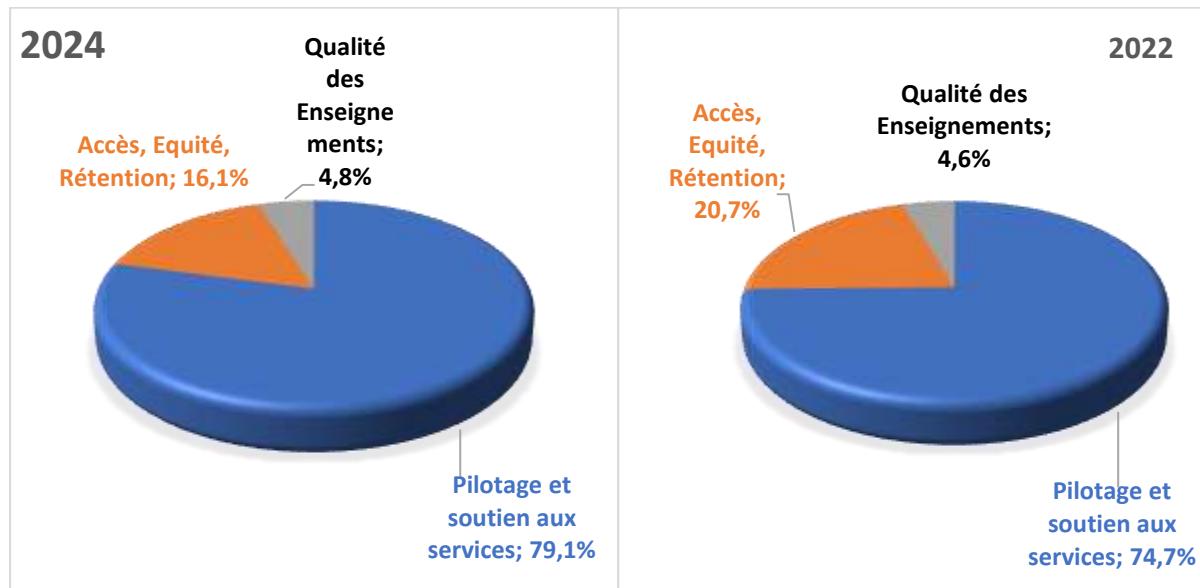
Sources : Données de la Direction Générale du Budget- Documents budgétaires 2022-2024

De 2022 à 2024, les budgets de MEMP ont évolué à la hausse de 130,5 milliards F CFA à 177,9 milliards F CFA. Cependant les dépenses d'investissement allouées ont évolué à la baisse au profit

des dépenses ordinaires qui consomment la grande partie du budget du ministère. Les dépenses en capital sont essentiellement consacrées à la construction, réhabilitation et équipement des infrastructures scolaires.

Pour la gestion 2024, la programmation des dépenses au MEMP est structurée en trois programmes dont deux techniques et un de soutien : "pilotage et soutien aux services", " accès, équité, rétention" et " Qualité des enseignements".

Graphique n° 19 : Répartition du budget MEMP par programme



Sources : Budget de l'État Gestions 2022 et 2024, Présentation Détaillée des Dépenses du MEMP

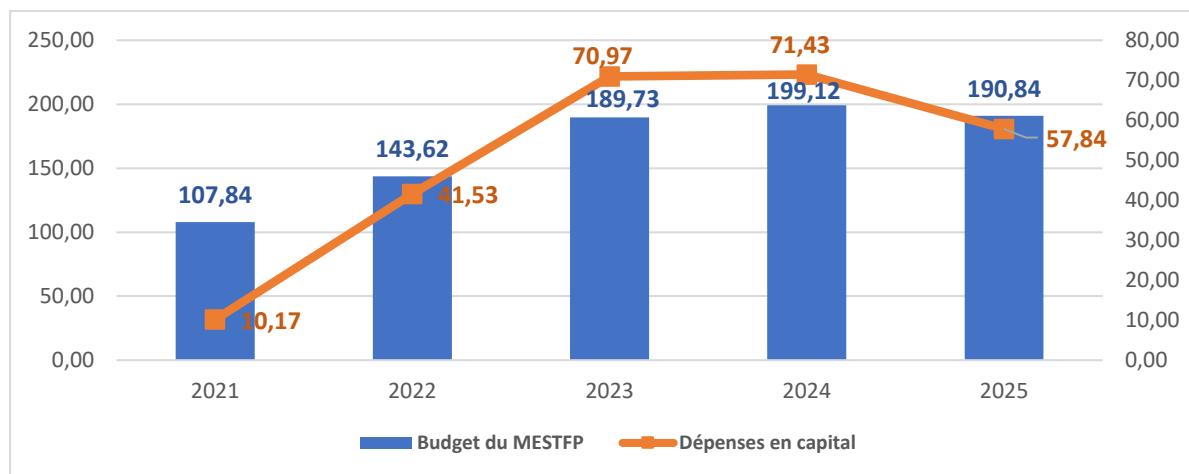
Le programme de pilotage et de soutien aux services est doté de **79,1%** du budget 2024 du ministère contre **74,7%** en 2022. Le Programme "Accès, Equité, Rétention" et " Qualité des enseignements » bénéficient respectivement **16,1%** et **4,8%** du budget de MEMP. Par rapport à 2022, le programme "Accès, Equité et Rétention" a été moins priorisé en 2024 (**20,7%** du budget de MEMP en 2022 contre **16,1%** en 2024).

Le programme "Qualité des enseignements " dispose de moins de **5%** du budget. Les enfants accèdent au primaire à plus de **100%** de TBS, mais les enfants achèvent à moins de **70%**. Ne faudrait-il pas investir beaucoup plus dans les actions en lien avec la qualité des enseignements pour faire la promotion d'un achèvement au-delà de **75%** ?

III.2.2. Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle

De 2022 à 2024 le budget du MESTFP a évolué à la hausse de **143,6 milliards** en 2022 à **199,1 milliards F CFA** en 2024. Les dépenses en capital ont connu un accroissement de **72%** de 2022 à 2024 en faveur des réformes dans l'EFTP.

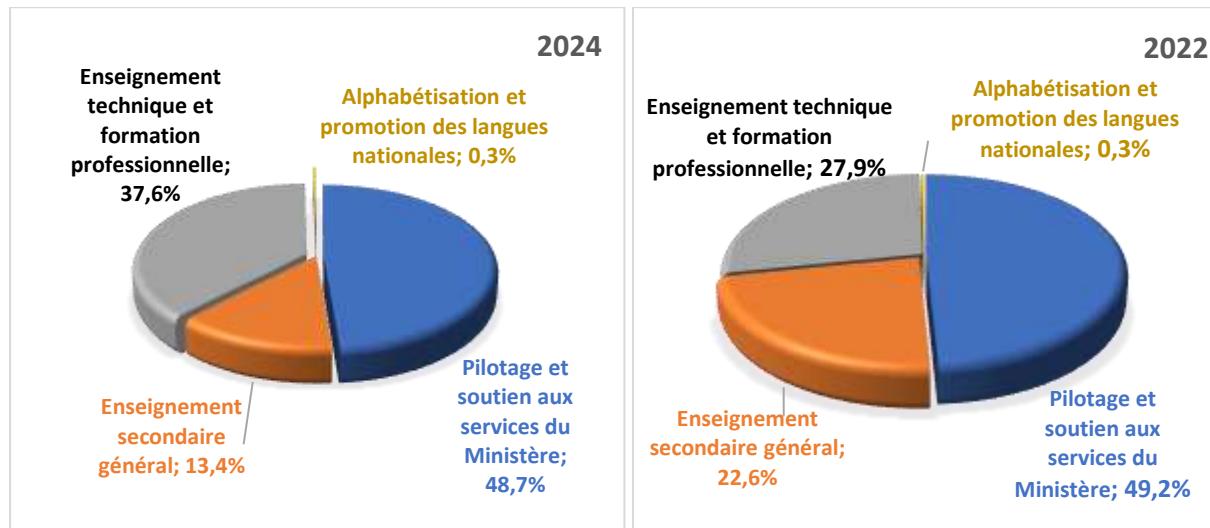
Graphique n° 20 : Evolution du budget de MESTFP et des dépenses en capital du ministère



Sources : Données de la Direction Générale du Budget- Documents budgétaires 2022-2024

Au MESTFP, de 2022 à 2024, la programmation des dépenses est structurée en quatre programmes dont trois techniques :"Enseignement Secondaire Général" ; "Enseignement Technique et Formation Professionnelle" puis "Alphabétisation et Promotion des Langues Nationales" et un de soutien : "Pilotage et Soutien aux Services du MESTFP".

Graphique n° 21 : Répartition du budget MESTFP par programme



Sources : Budget de l'État Gestions 2022 et 2024, Présentation Détailée des Dépenses du MESTFP

Le programme "Pilotage et soutien aux services du MESTFP" est doté de **48,7%** du budget du ministère en 2024 contre **49,2%** en 2022. La consistance de ce programme pourrait s'expliquer par le fait qu'il prend en compte le pilotage et la coordination au niveau central que déconcentré avec le fonctionnement et la rémunération du personnel.

Le programme "Enseignement Technique et Formation Professionnelle" a été plus priorisé en 2024, absorbant **37,6%** du budget du ministère contre **27,9%** en 2022. La part du programme "Enseignement Secondaire Général" dans le budget du ministère a connu plutôt une baisse, passant de **22,6%** en 2022 à **13,4%** en 2024 du fait de la priorisation de la relance de l'EFTP.

III.3. Actions en faveur des groupes marginalisés identifiées dans les PTA du MEMP et du MESTFP

La mise en œuvre des différents programmes budgétaires dans les deux ministères prend en compte des besoins spécifiques à des groupes d'enfants tels que les filles, les déscolarisés, les non alphabétisés et des enfants handicapés.

III.3.1. Actions en faveur des groupes marginalisés identifiées dans les PTA du MEMP

A travers les différents PTA du MEMP de 2022 à 2024, des activités programmées dans le sous-secteur qui favorisent la prise en charge des groupes marginalisés ont été identifiées.

Tableau n° 6 : Activités programmées pour la promotion de la scolarisation des filles

| Activités relatives à la promotion des filles au MEMP | ALLOCATIONS EN MILLIERS F CFA | | |
|---|-------------------------------|--------------|--------------|
| | 2022 | 2023 | 2024 |
| Sensibilisation / information sur la gestion des menstrues pour le maintien des filles à l'école | 10000 | 10000 | 9000 |
| Sensibilisation des acteurs de l'école sur la scolarisation des filles, la question de harcèlement sexuel, la maltraitance, la déperdition en milieu scolaire | 4350 | 5000 | 3975 |
| Sensibilisation des apprenants des cours moyens sur l'éducation sexuelle et la prévention de la sexualité précoce dans les communes de Natitingou, Tanguiété, Parakou, Bembérékou, Banté, Savè, bonou, Adjohoun , Porto-Novo,Sakété, Kétou. | 14000 | 11000 | 12500 |
| Élaboration d'un plan stratégique genre et d'un plan d'action au MEMP | | | 23997 |
| Total | 28350 | 26000 | 49472 |

Source : DPAF/MEMP, PTA gestions 2022,2023 et 2024

La mise en œuvre de ces activités porte leurs fruits. En effet, l'indice de parité filles/garçons relatif au TBS s'est amélioré au fil des années passant de **0,924** en 2021 à **0,956** en 2024.

Au Bénin, seulement **15,38%** des enfants d'au moins deux ans et demi ont accès à l'enseignement maternel. Cet ordre d'enseignement n'est pas obligatoire au Bénin¹⁰, mais est pris en compte dans la gratuité des frais de scolarité et les mesures d'accompagnement car faisant partie de l'éducation de base. Le préscolaire demeure globalement moins développé et particulièrement dans certaines localités. Des activités sont planifiées pour permettre à la petite enfance de bénéficier de l'enseignement maternel pour son plein épanouissement dans toutes les régions.

¹⁰ Rapport 2014 du Programme d'Analyse des Systèmes Educatif de la CONFEMEN (PASEC, 2014), page 6

Tableau n°7 : Activités programmées pour le développement des centres préscolaires communautaires

| Activités programmées pour le développement des centres préscolaires communautaires | ALLOCATIONS EN MILLIERS F CFA | | |
|---|-------------------------------|--------------|--------------|
| | 2022 | 2023 | 2024 |
| Suivi de la mise en œuvre des stratégies innovantes pour la dynamisation/ pérennisation du fonctionnement des centres communautaires créés dans les départements de l'Atacora, Donga, Borgou, Alibori, Zou, Collines, Couffo, Plateau | 15000 | 0 | 0 |
| Suivi de la stratégie de recherche action dans les centres préscolaires communautaires créés dans les communes de Kalalé, Nikki, Malanville, et de Karimama | 3000 | 0 | 0 |
| Organisation de rencontre au niveau déconcentré, décentralisé et des communautés pour l'enrichissement du projet de document de référence sur la création et la gestion des centres préscolaires communautaires dans les départements | 0 | 18948 | 0 |
| Suivi de la gestion pédagogique des écoles dans les zones frontalières des départements de l'Ouémé, atlantique, Mono, Couffo, Zou, Collines | 6052 | 6052 | 6286 |
| Sensibilisation sur les pratiques familiales essentielles des animateurs et autres dans les départements | 0 | 0 | 7214 |
| Sensibilisation des acteurs sur les jeux locaux au service de préapprentissage à la maternelle | 0 | 0 | 8000 |
| TOTAL | 24052 | 25000 | 21500 |

Source : DPAF/MEMP, PTA gestions 2022,2023 et 2024

Ces activités sont programmées pour amener les communautés à s'engager à assurer le préscolaire aux enfants et à améliorer l'encadrement de la petite enfance, mais les résultats ne se révèlent pas reluisants.

Par ailleurs, les cantines scolaires s'étendent de plus en plus à de nouvelles écoles primaires et maternelles et constituent une aide aux enfants vulnérables. En effet, dans le but d'augmenter l'effectif des enfants bénéficiaires des cantines scolaires, d'importantes ressources ont été programmées pour les cantines scolaires, **6, 828 milliards F CFA** en 2022 contre **15,623 milliards F CFA** en 2023 et **13,809 milliards CFA** en 2024. En 2023, l'exécution à 100% des ressources prévues a permis de nourrir **1 206 654** enfants dans **5 508** écoles en 2023. En termes d'indicateur, 75% des écoles primaires et maternelles publiques ont été couvertes et les enfants des couches vulnérables sont plus en plus atteints.

En ce qui concerne les enfants non scolarisés et ceux déscolarisés de 10 à 17 ans, une deuxième chance leur est offerte à travers le Programme des Cours Accélérés pour leur récupération dans le système éducatif. Les activités sont organisées par les Partenaires Techniques et Financiers et le MEMP en assure le suivi. En effet, l'activité « Suivi des activités du Programme des Cours Accélérés et des écoles intégrées et spécialisées » est programmée chaque année et a bénéficié de 7 millions FCFA en 2022 et 4 millions F CFA en 2023 puis en 2024. Mais, il reste encore à faire pour développer les offres éducatives alternatives et la préprofessionnalisation (éducation de base non formelle) pour ramener les enfants hors de

l'école dans le processus éducatif. La Stratégie de Renforcement des Alternatives Éducatives pour une Éducation de Base inclusive (2020-2025) qui attendait son adoption pour son financement devra être relu et actualisé pour sa mise en œuvre efficiente.

III.3.2. Actions en faveur des groupes marginalisés identifiés dans les PTA du MESTFP

La lecture des PTA du MESTFP a permis d'identifier des activités menées dans le sous-secteur qui favorisent la prise en charge des groupes marginalisés. Les différentes actions exécutées en faveur des filles sont résumées dans le tableau qui suit avec leurs allocations.

Tableau n° 8 : Activités programmées pour la promotion de la scolarisation des filles au MESTFP

| Actions en faveur des filles | ALLOCATIONS EN MILLIERS F CFA | | | |
|--|--------------------------------------|------------------|------------------|-------------------|
| | 2022 | 2023 | 2024 | TOTAL |
| Mise en œuvre de la mesure d'exonération des élèves filles de l'ESG des frais de scolarisation | 3 117 654 | 3 438 047 | 3 438 047 | 9 993 748 |
| Construction de cinq lycées de jeunes filles | 0 | 0 | 25 000 | 25 000 |
| Subvention aux lycées des jeunes filles | 264 500 | 264 500 | 286 000 | 815 000 |
| Des actions de sensibilisation dans les départements pour renforcer la protection des filles | 11 650 | 10 750 | 10 450 | 32 850 |
| Subvention des frais de scolarité des filles inscrites dans les filières industrielles des établissements d'EFTP | 76 320 | 923 182 | 107 320 | 1 106 822 |
| Réalisation de partenariat pour l'accélération de l'éducation des filles | 5 510 | 0 | 0 | 5 510 |
| TOTAL | 3 475 634 | 4 636 479 | 3 866 817 | 11 978 930 |

Source : DPAF/MESTFP, PTA gestions 2022, 2023 et 2024

Les mesures d'exonération des élèves filles de l'ESG s'étendent à toutes les filles du premier et du second cycle et l'indice de parité relatif au TBS évolue à la hausse de 0,917 en 2022 à 0,938 en 2024. **238 619 filles** en 2022 puis **248 053 filles** du premier cycle et **5060 filles** du second cycle dans 20 communes défavorisées en 2023 (à titre expérimental) ont été exonérées des frais de scolarité. A l'Enseignement Technique, en 2023, **2 295 filles** inscrites dans les filières STI contre **1 908 filles** en 2022 ont bénéficié de l'appui financier à la scolarisation, à hauteur de 40.000 francs CFA par élève.

Aussi, des apprenants de l'EFTP bénéficient de bourses pour leur maintien dans le système. En 2022, **4820** apprenants boursiers ont reçu **923 182 000 F CFA** et **4776** apprenants ont reçu **900 952 000 F CFA** en 2023.

De plus, en activités hors PTA, sur financement de l'UNICEF des kits de fournitures scolaires ont été distribués en 2023 au profit des filles des classes de sixième et cinquième des collèges du Zou, Borgou, Alibori, Atacora et Donga. **34.837** filles de classe de 6^{ème} et **21.538** filles de 5^{ème} ont été impactées. Aussi, il faudrait-il noter que des actions sociales sont mises en œuvre à travers le Projet SWEDD pour réduire la pauvreté et favoriser le maintien des filles à l'école.

En matière de protection des apprenants, dans tous les départements, des séances sont organisées pour sensibiliser les acteurs du système sur les maux qui impactent la protection des enfants et des cas sociaux sont identifiés pour leur prise en charge. En 2022, **8 162** élèves ont participé à des séances de sensibilisation sur les textes les protégeant, environ **3 113** cas sociaux ont été identifiés et exonérés des frais de scolarité. Certains sont reçus en entretiens individuels au cours desquels ils ont bénéficié d'un appui psychosocial. En 2023, **569** élèves cas sociaux ont été identifiés et exonérés des frais de scolarité, **14 217** élèves ont été sensibilisés sur les textes les protégeant et **403** élèves cas sociaux ont été suivis. Des 403 suivis, **222** ont obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 et **35** ont abandonné. Aussi, sur financement de la Banque Mondiale à travers le Projet SWEDD, les apprenants, **184** chefs d'établissement et **977** enseignants à travers **73** établissements publics et privés d'enseignement secondaire général des départements de l'Alibori, du Borgou, de l'Atacora et de la Donga sont sensibilisés sur les risques liés aux abus sexuels et aux comportements déviants en milieu scolaire.

Le MESTFP prévoit aussi des ressources au profit de certains enfants handicapés et des adultes non alphabétisés.

Tableau n° 9: Allocations au profit des enfants handicapés et des non alphabétisés

| | 2022 | 2023 | 2024 | TOTAL |
|--|----------------|----------------|----------------|------------------|
| ALLOCATIONS AU PROFIT DES ENFANTS HANDICAPÉS (en milliers F CFA) | | | | |
| École des sourds | 15 000 | 15 000 | 15 000 | 45 000 |
| École des sourds muets | 27 669 | 27 669 | 27 669 | 83 007 |
| TOTAL | 42 669 | 42 669 | 42 669 | 128 007 |
| ALLOCATIONS AU PROFIT DES NON ALPHABETISÉS | | | | |
| Programme Alphabétisation et promotion des langues nationales | 420 516 | 434 733 | 559 354 | 1 414 603 |
| Promotion de l'alphabétisation et des langues nationales dans les départements | 18 000 | 18 000 | 18 000 | 540 00 |
| TOTAL | 438 516 | 452 733 | 577 354 | 1468 603 |

Source : Budget MESTFP, gestions 2022, 2023 et 2024.

Il faut noter que 55 enfants sourds et 82 enfants sourds muets bénéficient des allocations présentées dans le tableau n° 9.

En alphabétisation **67 567** personnes de 15 ans et plus en 2022 contre **35 652** personnes en 2023 ont suivi le programme d'alphabétisation avec un taux de réussite de **93,8%** en 2022 et **94%** en 2023.

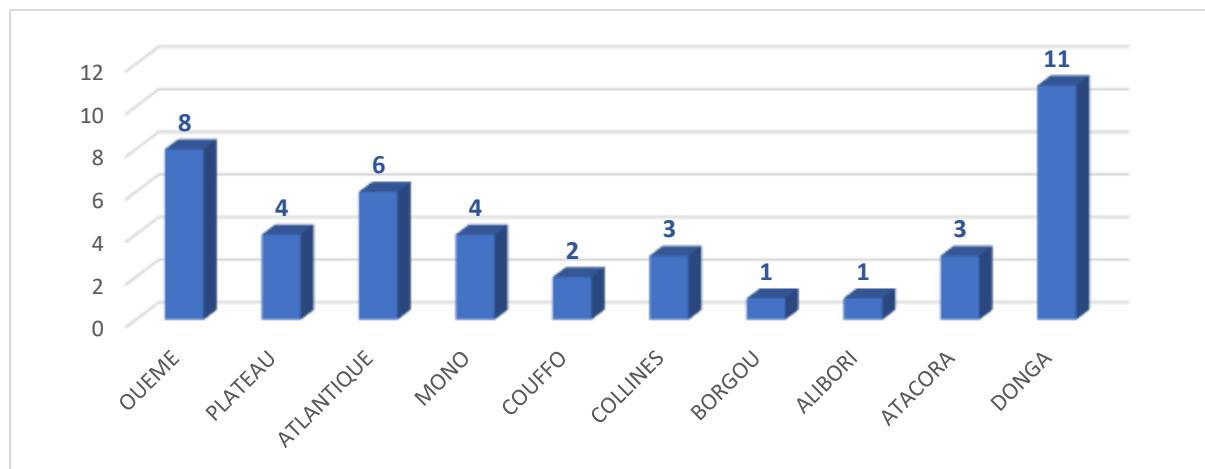
IV. PROJETS MIS EN OEUVRE AU MEMP ET AU MESTFP ENTRE 2022 ET 2024 ET CARTOGRAPHIE DE LEURS REALISATIONS

IV.1. Description des projets du MEMP et cartographie des réalisations

Sur la période de 2022 à 2024, les investissements au MEMP sont réalisés à travers les fonds FADeC transférés chaque année aux communes. Les communes bénéficiaires investissent ces fonds pour des constructions/ réhabilitations et équipements des salles de classe dans des écoles selon les besoins. Les écoles bénéficiaires des réalisations opérées sur les fonds FADeC de 2022 à 2024 sont présentées par département et par commune en annexe 1.

Par département, le nombre d'écoles maternelles ayant bénéficié de modules de salles de classe sur la période se résume comme suit :

Graphique n° 22 : Nombre d'écoles maternelles ayant bénéficié de modules de salles de classe de 2022 à 2024



Sources : DPAF MEMP, Fiches de collecte des réalisations des communes sur les fonds FADeC

La préscolarisation connaît un développement dans les départements de la Donga, de l'Ouéme et de l'Atlantique, ce qui induit un besoin plus important en salles de classe. **11** écoles maternelles dans la Donga ont bénéficié d'un module de deux salles de classe contre **8** dans l'Ouéme et **6** dans l'Atlantique. En lien avec le TBPS, ces trois départements, hormis le Littoral sont les trois premiers ayant les TBPS les plus élevés.

Par ailleurs, le projet Japon 6 a permis de mettre en place des infrastructures scolaires dans différentes communes. Le point des infrastructures achevées et réceptionnées provisoirement en 2024 est représenté dans le tableau en annexe 2.

IV.2. Description des projets de MESTFP et cartographie de réalisations

De 2022 à 2024, le MESTFP a connu la mise en place de plusieurs projets dont certains demeurent encore au stade d'implémentation. Cette section présente les projets qui ont accompli des réalisations sur le terrain durant la période de 2022 à 2024.

➤ Projet Soutien à l'Enseignement Secondaire (SEnS)

Le projet SEnS, formalisé par la signature des conventions de financement de prêt et de subvention le 08 juillet 2016, vise à améliorer l'accès et la rétention des élèves dans les collèges à travers un vaste programme de constructions d'infrastructures scolaires, dont la

mise en œuvre soit soutenable et qui soit l'occasion de poser les jalons d'une stratégie de développement du secondaire soutenable, équitable et de qualité. Il est attendu, sur la période de 2021 à 2026 :

- la finalisation du rapport de la carte scolaire et sa généralisation,
- la mise en production des applications du SIGE,
- la réception de **170** modules de 4 salles de classe et de **340** blocs de latrines à quatre cabines dans **111** CEG des départements de l'Ouémedé, du Plateau, du Zou, des Collines du Borgou et de l'Alibori.

680 salles de classe seront donc construites afin d'impacter le ratio groupes pédagogiques par salle de classe en matériaux définitifs (1,5).

Le point des infrastructures achevées et réceptionnées provisoirement en 2024 est présenté en annexe 3.

➤ **Projet de Développement de l'Enseignement Technique, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (DEFI-Pro)**

DEFI-Pro est défini pour une durée de 6 ans et devra intervenir sur toute l'étendue du territoire. Ce projet vise à contribuer au développement économique et social du Bénin par un renforcement de l'offre de l'EFTP adaptée aux besoins du marché de l'emploi, afin de contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales.

Sur la période 2021 à 2026, le MESTFP a prévu, à travers le projet **DEFI-Pro**, construire/ réhabiliter et équiper 7 établissements de formation de référence et améliorer l'orientation professionnelle dans les collèges. De 2022 à 2024 les réalisations du projet s'étendent sur deux sites : LTA INA dans la commune de Bembéréké et lycée technique de BTP de Sodohomè dans la commune de Bohicon. En 2022, les travaux de construction/ réhabilitation du LTA d'Ina ont démarré et se poursuivent. Par contre la construction du Lycée Technique de BTP et de conduite d'engins lourds de Bohicon n'a démarré qu'en 2024. Le rapport d'exécution des PIP de MESTFP, gestion 2024 mentionne que les travaux du LTA d'INA sont exécutés à 86% de Taux d'Exécution Physique (TEP) et ceux de LT de BTP de Sodohomè à 5%.

➤ **Projet de Construction, de Réhabilitation et d'Equipement des Infrastructures de l'Enseignement Secondaire Général (PCREI-ESG)**

PCREI-ESG est un ancien projet de 2010 visant à renforcer l'accès et l'équité dans l'enseignement secondaire général dans les douze (12) départements du Bénin. Ce projet est destiné à :

- réaliser les travaux de réhabilitation, de construction et d'équipements des infrastructures scolaires (salles de classes, blocs de latrines, laboratoires, blocs administratifs) dans les collèges d'enseignement secondaire général ;
- sécuriser des sites des nouveaux CEG ;
- et à faire la réhabilitation/construction complète de cinq (05) lycées de jeunes filles du Bénin (LJF Porto-Novo, LJF Ouidah, LJF Lokossa, LJF Parakou, LJF Natitingou).

En 2024, le projet a réalisé les travaux de réhabilitation du bâtiment principal du Lycée Béhanzin à Porto-Novo et des infrastructures scolaires du CEG Sèmè-Podji, la construction d'un module de quatre salles de classe à Tchaourou et d'un atelier électrotechnique au Lycée

Technique de Kandi. Les travaux d'aménagement des voies de circulation autour du bâtiment principal du lycée Béhanzin sont réalisés à 65% d'exécution physique en 2024. D'autres projets sont en cours d'implémentation au MESTFP pour la prise en compte des réformes en cours.

V. ANALYSE DES PIP DES SOUS-SECTEURS DE MEMP ET DU MESTFP.

Cette section présente le niveau d'exécution des projets de MEMP et de MESTFP sur la période de 2022 à 2024 et une analyse des résultats atteints par rapport à la sensibilité genre/inclusion du système éducatif.

V.1. Suivi budgétaire des projets mis en œuvre au MEMP

Dans cette section, les points d'exécution concernent les années 2022 et 2023, les rapports de fin de gestion 2024 n'étant pas encore disponibles.

V.1.1 Exécution des projets du MEMP

Le portefeuille PIP du MEMP, sur la période 2022 à 2024 est composé du projet Japon 6, du projet BID4 et des dépenses en capital transférées aux communes à travers les fonds FADEC.

Le rapport de performance gestion 2022 du MEMP mentionne que :

- le Projet Japon 6 a reçu au total **1 693 615 000 F CFA** et engagé **967 583 772 F CFA**, mais aucune infrastructure n'a été réalisée sur le terrain par ACISE à qui le Projet Japon 6 a affecté des fonds à cet effet.
- Pour le compte du Projet BID 4 : montant total prévu : **5 850 751 000 F CFA**; montant total engagé : **785 575 012 F CFA** ; des infrastructures prévues ont été réalisées en 2022. Par contre, d'autres ne l'ont été qu'en 2023.
- Pour le fonds FADEC-Investissement : montant total prévu : **5 184 000 000 F CFA** Montant total engagé : **5 183 995 000 F CFA** ; certaines constructions ont été relevées sur le terrain.

De façon globale, l'action « infrastructures scolaires et administratives » composée essentiellement des investissements de MEMP (transfert aux communes des fonds FADEC et des projets Japon 6 et BID 4) est réalisée à **83,38%**¹¹ d'exécution physique en 2022 contre **70%**¹² en 2023. Financièrement, cette action est ordonnancée à **55,47%** en 2022 et à **36,09%** en 2023, selon les mêmes rapports de fin d'année 2022 et 2023. L'exécution des dépenses d'investissement de MEMP a régressé, aussi bien physiquement que financièrement, de 2022 à 2023.

Notons que le PTA 2022 du MEMP est exécuté à **84,66%** de réalisation physique contre **89,26%** en 2021 et **69,53%** en 2023. L'exécution financière du budget du MEMP est faite à **91,54%**, base ordonnancement gestion 2022 contre **90,83%** pour la gestion 2023. Ces taux de

¹¹ Rapport de fin d'année 2022, Loi n° 2022-25 du 11 novembre 2022 portant Loi de Finances Rectificatives pour la gestion 2022

¹² Rapport de fin d'année 2023, Loi n° 2022-33 du 09 décembre 2022 portant loi de finances pour la gestion 2023

réalisations révèlent une moindre priorisation des projets d'investissements dans l'exécution des PTA ou une éventuelle difficulté dans la mise en œuvre du PIP MEMP.

V.1.2. Analyse des efforts en matière de prise en compte de groupes marginalisés

En lien avec la prise en compte des besoins des apprenant-e-s handicapé-e-s moteurs, des réhabilitations de salles de classe dans les communes sur les fonds FADeC sont opérées avec la mise en place des rampes. Aussi, la construction des blocs de latrines assainit les écoles et apporte plus de commodités, notamment aux filles qui accèdent à des latrines dédiées à elles.

Le rapport de fin d'année 2023 signale **333** salles de classe en cours de construction et **339** en cours de réfection au niveau des communes dans le cadre du transfert FADEC/MEMP. Aussi, le MEMP a opéré à la construction de **78** salles de classe, de **26** Blocs de latrines à 4 cabines et de **19** logements pour enseignants réceptionnés provisoirement au titre du projet BID 4. Ces réalisations contribuent à améliorer l'accès et le maintien de tous les enfants dans le système éducatif, quel que soit leurs besoins.

Faudrait-il ajouter que ces actions de mise en place d'infrastructures scolaires soutiennent les actions de prise en charge des frais d'écolage dans les écoles publiques, l'extension du programme de cantines scolaires pour améliorer le niveau de rétention des écoliers et le développement des programmes d'accès à l'éducation de tous (notamment les filles, les démunis, les handicapés etc) pour l'atteinte des objectifs.

V.2. Suivi budgétaire des projets mis en œuvre au MESTFP

Cette section est rédigée sur la base des informations collectées dans les rapports d'exécution du Programme d'Investissement Public des années 2022 et 2023 de la DPAF MESTFP, du rapport de fin d'année 2022 de la Loi n° 2022-25 du 11 novembre 2022 portant loi de finances Rectificatives pour la gestion 2022 et du rapport de fin d'année 2023 de la Loi n° 2022-33 du 09 décembre 2022 portant loi de finances pour la gestion 2023 et des rapports de performance des programmes "Enseignement Secondaire Général" et "Enseignement Technique et Formation Professionnelle" des gestions 2022 et 2023.

V.2.1. Exécution financière des projets au MESTFP

Les fonds FADeC Investissements du MESTFP ont été transférés à 100% pour la gestion 2022. Mais, pour la gestion 2023, l'arrêté de répartition des ressources aux communes n'a pas été rendu disponible et le transfert des fonds n'aurait pas été fait.

Globalement, le PIP du MESTFP gestion **2022**, d'une dotation de **41,535** milliards F CFA est ordonné à **37, 38%** avec les ressources du budget national décaissées à **82,15%** et les ressources extérieures à **3,45%**.

Les projets du **Programme ESG** sont exécutés à **16,2%** d'ordonnancement et ceux du **Programme ETP** à **41,01%**. Le faible taux d'exécution des projets du programme ESG est dû au fait que les activités du Projet SEns ont connu une suspension de travaux en 2022, avec une restauration au cours de l'année 2023, ce qui a induit une faible consommation des ressources

extérieures (5% au programme ESG). Au niveau du **Programme EFTP**, les ressources inscrites au financement extérieur du PIP de près de **20 milliards F CFA** n'ont pu être transférées à l'ADET, ce qui explique le faible taux d'ordonnancement de **3,31%** du financement extérieur sur ce programme. Ainsi la mise en œuvre du PIP 2022 du MESTFP n'a bénéficié que de **3,45%** des emprunts et dons programmés.

Tableau n° 10 : Point d'exécution financière du PIP MESTFP 2022 et 2023

| DOTATIONS EN MILLIERS F CFA | 2022 | | | 2023 | | |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|---------------|-------------------|-------------------|---------------|
| | Prévisions | Montant ord | Taux ord | Prévisions | Montant ord | Taux ord |
| PIP du prog ESG | 6 080 000 | 984 745 | 16,2% | 5 880 972 | 2 102 671 | 35,75% |
| Ressources Int | 4 080 000 | 884 745 | 21,7% | 1 585 000 | 1 485 000 | 93,69% |
| Ressources Ext | 2 000 000 | 100 000 | 5,0% | 4 295 972 | 617 671 | 14,38% |
| PIP du prog EFTP | 35 454 839 | 14 539 055 | 41,01% | 69 380 415 | 21 557 298 | 31,07% |
| Ressources Int | 13 822 839 | 13 822 839 | 100,00% | 20 963 515 | 20 963 515 | 100,00% |
| Ressources Ext | 21 632 000 | 716 216 | 3,31% | 48 416 900 | 593 783 | 1,23% |
| PIP MESTFP | 41 534 839 | 15 523 800 | 37,38% | 75 261 387 | 23 659 969 | 31,44% |
| Ressources Int | 17 902 839 | 14 707 584 | 82,15% | 22 548 515 | 22 448 515 | 99,56% |
| Ressources Ext | 23 632 000 | 816 216 | 3,45% | 52 712 872 | 1 211 454 | 2,30% |

Source : Rapports de performance des programmes ESG et EFTP gestions 2022 et 2023, calculs auteur.

Pour la gestion **2023**, il est à noter qu'un don hors CDMT s'est opéré en cours d'exercice qui a porté la dotation du PIP 2023 du ministère à **75,261 milliards FCFA** au lieu de **70,965 milliards F CFA**. Le budget du PIP 2023 a été exécuté à **31,44%** alors que les allocations sur le budget national ont été ordonnancées à **99,56%** et les dotations extérieures à **2,30%**. De façon globale, les ressources extérieures sur le PIP du ministère ont connu une faible consommation en 2023 pour diverses raisons. Le rapport de performance du programme **ESG 2023** mentionne que le faible taux d'ordonnancement des ressources extérieures s'explique par le retard dans la mise en œuvre des constructions liées à la défaillance de certaines entreprises sur le projet SEnS. Celui de **EFTP 2023** révèle que « la faible consommation sur cette nature de dépenses est due à l'indisponibilité des ressources sur financement extérieur en emprunt des bailleurs estimées à **45 954 900 000 F CFA** au profit de l'ADET.

V.2.2. Analyse des efforts en matière de prise en compte de groupes marginalisés

En matière de prise en compte des groupes marginalisés, les réalisations sur le PIP du ministère concernent majoritairement la mise en place des infrastructures scolaires, c'est-à-dire des modules de salles de classe, de blocs de latrines, des infrastructures sportives, des centres de formation professionnelle qui impactent nécessairement la scolarisation de tous les enfants. De plus, la mise en place des rampes au niveau des salles de classe et des blocs de latrines témoigne d'un effort à considérer les besoins des enfants handicapés moteurs. Des

blocs de latrines pour filles dénotent de la considération des besoins spécifiques aux filles. La réhabilitation, la construction et la modernisation des lycées techniques et des centres d'apprentissage des métiers participent de la promotion de la formation technique et professionnelle pour l'employabilité des jeunes, d'un renforcement des conditions pour une récupération des déscolarisés et non scolarisés dans le système éducatif. Il est à noter que ces investissements contribuent fortement à l'atteinte des objectifs en matière d'éducation pour tous, notamment les filles, et tous les enfants quels que soient leurs besoins. En effet, ces investissements soutiennent l'exonération des frais de scolarité des filles au premier cycle et au second cycle, améliorent l'accès à l'apprentissage et à la formation professionnelle de tous les enfants.

VI. RECOMMANDATIONS

L'analyse budgétaire de l'éducation désagrégée en fonction des groupes marginalisés sur la période de 2022 à 2024 basée sur le suivi des PIP des sous-secteurs des enseignements maternel, primaire, secondaire et la de formation technique et professionnelle a révélé quelques défis à relever en vue d'une amélioration des performances du système notamment d'une meilleure prise en charge des groupes d'enfants vulnérables dans la budgétisation notamment dans les Programmes d'Investissements Publics pour une éducation plus équitable et inclusive. A cet effet, nous formulons les recommandations suivantes.

A l'endroit du MEMP, du MESTFP et du MEF

Le budget du secteur de l'éducation connaît depuis 2021 une hausse témoignant d'un effort d'assurer les ressources nécessaires au secteur pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable en particulier l'ODD4. Malgré cet effort, les capacités d'accueil restent à renforcer à tous les ordres d'enseignements pour permettre l'éducation de tous les enfants. Aussi, les dépenses en capital, ces deux dernières années, ont enregistré un faible taux d'ordonnancement des ressources allouées au MESTFP (34,38% en 2022 et 31,44% en 2023) et au MEMP (55,47% en 2022 et 36,09%), notamment au niveau du financement extérieur où le MESTFP n'a pu ordonner que 3,45% en 2022 et 2,30% en 2023 des dons et emprunts qui lui ont été accordés. Dans un contexte de besoins en infrastructures scolaires persistant dans le système éducatif et au regard de tout ce qui précède, nous recommandons de :

- 1. poursuivre l'effort d'allocation de ressources au secteur de l'éducation, en particulier aux Programmes d'Investissements Publics du ministère des Enseignements maternel et Primaire, et du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle pour permettre de renforcer les capacités d'accueil dans les deux sous ordres d'enseignement en vue de favoriser l'accès et le maintien de tous les enfants dans un système éducatif équitable et de qualité ;**
- 2. prendre des dispositions idoines pour résorber les difficultés qui affectent la consommation des ressources extérieures d'investissements, notamment au niveau du MESTFP et du MEMP pour l'amélioration des taux d'ordonnancement des dépenses en capital et l'atteinte des objectifs du secteur.**

A l'adresse du MEMP et du MESTFP

Les indices de parité filles/ garçons évoluent à la hausse tendant vers 0,97, preuve d'une réduction de disparité genre suite à toutes les actions qui se développent au MEMP et au MESTFP pour la promotion de la scolarisation et le maintien des filles dans le système éducatif. Mais des disparités régionales se creusent et affectent les compétences qui se développent dans certaines régions. Au préscolaire, six départements enregistrent un TBPS en dessous de celui de l'ensemble du Bénin en 2024. Au premier cycle du secondaire, huit départements, à savoir le Zou, les Collines, le Plateau, le Borgou, la Donga, l'Atacora, le Couffo et l'Alibori ont un TBS en-dessous du TBS de l'ensemble du Bénin (50,35%) en 2022. Au regard de ces constats, les recommandations suivantes sont formulées :

- 1. étudier les difficultés qui freinent la scolarisation des enfants dans les localités à faible taux de scolarisation ;**
- 2. définir et mettre en œuvre des stratégies adéquates, notamment en matière d'investissements publics, pour corriger les disparités régionales en matière de scolarisation ;**
- 3. intégrer dans la désagrégation des statistiques scolaires le caractère "handicap" pour une meilleure prise en compte des besoins spécifiques aux enfants handicapés.**

A l'endroit du MEMP

Des actions sont menées par le MEMP pour sensibiliser les communautés à la création et à une bonne gestion des Centres Préscolaires dans les communes. Cependant, le TBPS depuis 2018 suit une évolution irrégulière, avec une tendance baissière (**16,8%** en 2018 et **15,38%** en 2024). Le document de Référence de développement harmonisé des centres préscolaires communautaires élaboré depuis 2021 attend d'être validé. Aussi, dans le but de développer les offres éducatives alternatives et la préprofessionnalisation (éducation de base non formelle) pour ramener les enfants hors de l'école dans le processus éducatif, une Stratégie de Renforcement des Alternatives Éducatives pour une Éducation de Base inclusive (2020-2025) a été élaborée et attend son adoption pour son financement. Le MEMP se contente depuis des années à suivre les activités du Programme des Cours Accélérés organisés par des Partenaires Techniques et financiers. Dans ce contexte, nous recommandons de /d':

- 1. actualiser le document de Référence de développement harmonisé des centres préscolaires communautaires élaboré par le MEMP et qui n'a pas été validé depuis 2021 afin de revoir les stratégies de création et de gestion des Centres Préscolaires Communautaires (CPC) selon les spécificités de chaque localité pour atteindre les objectifs d'un préscolaire développé dans tous les départements.**
- 2. faire une relecture du document de la stratégie de renforcement des alternatives pour une éducation de base inclusive en vue de son adoption en conseil des ministres et de son financement.**

A l'endroit du MESTFP

Au MESTFP, tous les enfants qui accèdent au premier cycle du secondaire ne réussissent pas à achever ce cycle. Le Taux Brut d'Achèvement au premier cycle, pour l'ensemble du Bénin s'affiche à **29,36%** en 2024 contre **32,11%** en 2021. C'est une situation qui favorisera la déscolarisation des enfants et pour réduire la déperdition scolaire qui en résulterait, nous recommandons de :

- 1. définir une stratégie de prise en charge des enfants qui n'achèvent pas le premier cycle du secondaire en tenant compte de la nouvelle architecture du système d'éducation et de formation au Bénin.**
- 2. suivre la mise en œuvre de cette stratégie, notamment pour leur récupération dans la formation professionnelle.**

VII. CONCLUSION

Le système éducatif béninois dispose d'un Plan d'action en cours de mise en œuvre depuis 2018. Les budgets octroyés au secteur de l'éducation témoignent d'un effort soutenable d'allocations de ressources financières. Le secteur bénéficie également de ressources en investissements publics de plus en plus importantes visant à renforcer les capacités d'accueil et à améliorer les conditions de travail pour un meilleur encadrement des apprenants.

L'examen des Plans de Travail Annuels mis en œuvre au MESTFP et au MEMP indique une prise en compte des besoins des filles, des enfants vulnérables, des déscolarisés et des enfants des zones déshéritées pour réduire les disparités aussi bien genre et que sociales. Aussi, les budgets alloués au secteur de l'éducation tiennent compte de l'inclusion des enfants handicapés à travers des écoles spécialisées des sourds et des sourds muets. Mais des efforts restent à faire en matière d'inclusion des enfants handicapés dans les classes ordinaires et de la désagrégation des statistiques scolaires selon que les enfants sont handicapés pour mieux apprécier leurs besoins.

Le suivi de l'exécution des PIP au MEMP et au MESTFP de 2022 à 2024 fait ressortir un faible taux d'exécution financière qui ne permet pas d'atteindre les objectifs. Des problèmes qui affectent la mise en œuvre des PIP dans les ministères devront être étudiés pour définir et mettre en œuvre des stratégies qui permettent une efficacité des PIP dans le secteur de l'éducation. Aussi, la priorisation des zones déshéritées et des communes à faible taux de scolarisation mérite d'être suivie pour réduire les disparités régionales. Faudrait-il également accompagner les communes à faible taux de consommation des ressources FADeC.

La préscolarisation qui prend en compte les besoins de la petite enfance ne reçoit pas les mêmes attentions dans tous les départements et il importe que les stratégies soient revues, actualisées pour le plein épanouissement de l'enfant, ce qui participerait du développement de l'enseignement maternel au Bénin avec tous ses bénéfices.

Il est évident que les investissements dans une éducation inclusive génèrent des retours sur investissements importants aux niveaux individuel, sociétal et national. Le Bénin s'est engagé pour offrir à tous les enfants l'accès équitable à une éducation inclusive et de qualité. Cet engagement devra être soutenu par des stratégies à adopter et à financer pour leur mise en œuvre afin de favoriser le développement du capital humain, l'innovation, l'accroissement de la productivité, en un mot, le développement durable.

VIII. ANNEXES

ANNEXE 1 : Cartographie des réalisations des communes sur FADeC

| DEPARTEMENT DE L'OUEME | | | |
|------------------------|---|--|--|
| Communes | Écoles bénéficiaires de Réfections | Écoles bénéficiaires de Construction de modules de salles de classe | Écoles bénéficiaires de Construction de clôture, mobiliers et autres |
| ADJOHOUN | EPP AZIZADOGBAME, Kpodédji, Dannou, Oudjra et Gbadagbédji | EPP Agonmè dans l'arrondissement d'Azowlissè | 93 ML de clôture de l'école maternelle d'Adjohoun Centre |
| ADJARRA | EPP d'ADJINA AGA, MALANHOUI-KPODO ET ADJATI B (MEMP-ER) | EM Anagbo dans l'Arrondissement de Malanhui lot 1, EPP Gbéhadji dans l'Arrondissement de Mèdédjonou lot 2 EPP Aglogbè centre dans l'Arrondissement d'Aglogbè lot 3 | Clôture EPP d'Aglogbè centre dans l'arrondissement d'Aglogbè (lot 1) |
| AKPO-MISSRETE | EPP DE SOHOMÈ, EPP TOHOUIKANMÈ, EPP KPANOUPADÉ, EPP GBÈDJI, | EM de Zoungbomè-Gbégodo, EPP Ouayi-Sogbé, EPP Ouayi-Sogbé, EPP Danmè-Lokonon, EPP Zoungbomè, EPP Kpanou-Kpadé / B, EM Akpro-centre, | Clôture EPP Vakon-Adanhou |
| AGUEGUES | | EPP HOUEDOME I | |
| AVRANKOU | EPP Avrankou-Centre A, B et C | EM Zounguè, dans la Commune d'Avrankou, EPP Gbodjè, EPP LATCHE-HOUEZOUNME / A, GBAGLA-GANFAN / B, EPP Alawa. | |
| BONOU | EPP Ayogo, Kpakpassa , Wété et Agbosso | | Clôture à l'Ecole Primaire Publique d'Achabita, cuisine pour cantine scolaire dans les EPP tovoh et Gboa, Acquisition de tables bancs et mobiliers de bureau au profit des EPP DE DAME-WOGON, D'ATCHONSA ET D'AFFAME |
| DANGBO | EPP DEKANGBO, AGBANTA, DEWEME-DAHO ET DAME, EPP HOUEDOMEY 1, ZOUNGUE, GBESSOUUME ET ALLANWADAN, EPP Dèkin-Hounhouè B, Hozin et Sodji ,EM Mondotokpa | EM HONDJI ET TOKPA-KOUDJOTA, EPP et l'EM LAKE, EPP DEKANGBO, EEP LAKE, EPP KE, YOKON, GBEKO CENTRE l'EM DANKO | Acquisition Tables bancs au profit EPP DEKANGBO, AGBANTA, DEWEME-DAHO ET DAME |

| PORTE-NOVO | EM Hlogou, Dowa dédomè, Tokpota Davo, EM Djègan-daho, les EPP Sèdjèko, Dowa Dédomè, Tchinvié, Sèto gbodjè, Hlogou, Foun foun Nord A, Todowa, Gbèdji, Akonaboè, EPP d'Avakpa, Kandévié et à l'EM de Gbodjè (les groupes à préciser) EPP de Tchinvié, Ouando A et Houinmè château, EPP d'Avakpa, Kandévié et à l'EM de Gbodjè (les groupes à préciser) EPP de Tchinvié, Ouando A et Houinmè château, | EPP LOUHO ET EM GBODJE-GBINKOUE, EPP SABAKO ET HOUZOUNME, | |
|-------------------------------|--|---|---|
| Suite PORTE-NOVO | ATTAKE/A, AGBOKOU TORI/A ET GBEZOUNKPA/A, ACCRON, HOUZOUNME ET VEKPA/A, OUINLINDA/A , AVAKPA ET DE DJASSIN/A, DJEGAN-KPEVI/A, ANAVIE/C ET HOUNSA /A, DJEGAN-KPEVI/A, ANAVIE/C ET HOUNSA /A, OUINLINDA/A, AVAKPA ET DE DJASSIN/A, LOUHO ET L'EM GBODJE-GBINKOUE, EBENONKPO, KOUNTONGBE, ZOUNKPA, HOUINME, GBEDJROMEDE, HLINGBE | | |
| SEME- PODJI | NEANT | NEANT | NEANT |
| DEPARTEMENT DU PLATEAU | | | |
| COMMUNES | Écoles bénéficiaires de Réfections | Écoles bénéficiaires de Construction de modules de salles de classe | Écoles bénéficiaires de Construction de clôture et autres |
| ADJA-OURE | EPP Attan-éwé, Igbo-Oro,Teffi-Ogoukpatè/A et illako-Abiala) dans la commune d'Adja-Ouère, l'EPP Tattonnonkon, EPP Atan-éwé,Igbo-oro,Téffi,Ogoukpatè/A et llako-abiala | Complexe scolaire d'Ikpiniè/ D, EPP Tattonnonkon, 'EPP ADJA-OURE3, EPP ADJA-OURE3, 'EPP MISSEBO, EM ADJA-OURE, EPP OLOGO-WINKA, EPP Oké-Orè | |
| IFANGNI | Ecole Primaires Publiques de Ko-Koumolou B ; Ko-Anagodo et de Daagbé-Nagot dans la commune d'Ifangni. | EPP d'Igolo groupe D (lot 1), de Banigbé-Nagot (lot 2),'EPP Gblogblo | |
| KETOU | EPP ILLIKIMOU (ARRONDISSEMENT D'IDIGNY), EPP Igbo-Edè dans l'arrondissement d'Odomèta avec réalisation de rampes d'accès aux personnes handicapées, EPP d'Ogounou et d'Effèhoutè, EPP ILLIKIMOU (Arrondissement d'Idigny) | EM KOSSIKOU (Lot1) (DAO), EPP Idéna/A dans l'Arrondissement de Kétou , 'EM ADIGOUN (Lot3) (DAO), EPP IDI-OKE, EPP ATANKA, EPP OWOCHANDE (Arrondissement de Kpankou), EPP IDIOKE (Arrondissement d'Idigny), EPP Atanka (Arrondissement d'Odomèta), | |
| POBE | | EPP Illèmon, EPP Ossomou 2, EPP Issokou Oniwéré , EPP Pobè centre A et B, 'EPP Ita-Atinga , EM d'Adjégounlè, EPP Ossomou 2 | Mobiliers au profit des écoles maternelles et primaires de la commune |

| | | | |
|------------------------------------|---|--|---|
| SAKETE | EPP de Ahita/A, Gbozounmon, Saharo-Djèdjè, Attan-Onibédji, Sanri-Kpinlè et Ecole Maternelle de Dagbao, EPP de Modogan, d'Iloro-Sodji , d'Akadja et d'Igbo Abikou de Dra et de Gbagla-Yovogbédji | EM Araromi, EPP de Barigbo A et d'Igbo-Egan | EM Araromi |
| DEPARTEMENT DU LITTORAL | | | |
| COTONOU | Néant | NEANT | NEANT |
| DEPARTEMENT DE L'ATLANTIQUE | | | |
| Communes | Écoles bénéficiaires de Réfections | Écoles bénéficiaires de Construction de modules de salles de classe | Écoles bénéficiaires de Construction de clôture et autres |
| ABOMEY-CALAVI | | EPP Hounzèvié | |
| ALLADA | | EM d'Avakpa et d'Attouhonou | |
| KPOMASSE | EPP Kpomasse- centre G/A et de l'EPP Houeyogbe, EPP de dedome et Gohoungohoue | EM Cocoundji, EM Hourdjro-kpago, | EM TELOKOE-AHOUYA pour 90ml, EM TOKPA-DOME (LA MATINE) pour 90ml, 'EM KPOMASSE-CENTRE pour 120ml, l'EPP KOUZOUUME pour 100ml ; EPP NOUGBOYIFI pour 100ml ; EPP AGBANTO pour 100ml ; EPP FONCOME pour 100ml. |
| OUIDAH | EPP Ganlononcodji, EM Lèbou,EPP Sogbadji,EPP Zoungbodji, EM Docomey, | EM KPOVIE, EPP KOUVENANFIDE, | |
| SO-AVA | EPP KPAFE.'EPP HOUEDO-GBADJI, EPP GBESSOU A (LOT 2) | | |
| TOFFO | EPP Agbozounkpa C, à l'EPP Agbozounkpa B, à l'EPP Sèdji, à l'EPP Houongo-govè, à l'EPP Domè à l'EPP de Houègb-Gare A, EPP LAHONNOU (Sey) | | |
| TORI-BOSSTO | 'Ecole primaire publique de Finangnon, de Houngbagba, de Tokoli et de Hêkandji | EPP Tori-Bossito C (à préciser), EM DE TANDAHOTA, DE GBADEGBOMEY | |
| ZE | EPP DAWE-CENTRE et EPP TANGNIGBADJI | | |
| DEPARTEMENT DE MONO | | | |
| COMMUNES | Écoles bénéficiaires de Réfections | Écoles bénéficiaires de Construction de modules de salles de classe | Écoles bénéficiaires de Construction de clôture et autres |
| ATHIEME | EPP de Adohoun-Gléta, d'Agbobada et de Hahamè (ATHIEME) | EPP ADOHOUN CENTRE | |
| BOPA | EPP de Towénou, 'EPP d'Agbozèhouè, EPP Zoungbo-Akpéhoué, EPP de Gnidhonou | EPP de Gbagoh, dans l'arrondissement de Yègodoé, EPP d'Agbodji / B (lot 1), EM d'Agbozèhouè et de Bopa centre, EPP de Bolimè dans l'arrondissement de Gbakpodji et de Hombètè dans l'arrondissement de Badazouin | |

| | | | |
|------------------------------|--|---|--|
| COME | EPP de Bowé Gbédji (COME), 'EPP de Lizémè (COME), I'EUC/C et B (COME), EPP de Gadomè (RDC) (COME), | EPP de KPETOUE B, EPP de GONGUE, | Réalisation de blocs de latrines dans l'EPP de Kpétou , EPP de Djacoté, EPP de Avedji, EM de Guézin, 'EM de Gadomey |
| GRAND-POPO | EPP Laintan, s l'EPP de CONHO, EPP d'ADJAHIA-CENTRE | | |
| LOKOSSA | | EPP Gbédjamè dans l'arrondissement d'Agamè, EM d'AGAME-CENTRE, EPP Gbéguido dans l'arrondissement de Koudo, EM d'Agnito dans l'arrondissement de Koudo, EM de HLODO, EPP de GBEDJAME, EPP de GBEGUIDO | Réalisation de 300 mètres linéaires de clôture à l'EPP Adrogbo dans l'arrondissement d'Agame , de 350 ml à EPP Tozounmè dans l'arrondissement de Koudo |
| HOUYEYOGBE | | EPP de Hlassigounmè | 75 tables bancs à EPP de Hlassigounmè et 573 tables bancs au profit des autres écoles de la commune |
| DEPARTEMENT DE COUFFO | | | |
| COMMUNES | Écoles bénéficiaires de Réfections | Écoles bénéficiaires de Construction de modules de salles de classe | Écoles bénéficiaires de Construction de clôture et autres |
| APLAHOUÉ | EPP GOUGOUTA, EPP TAKPATCHIOME, EPP HONTONNOU, EPP HONTONNOU | EPP EKINHOUE/C, EPP TOUVOU/B | Acquisition de 201 tables bancs au profit des EPP EKINHOUE/B, ITOUHOUE/A et Complexe Scolaire d'Aplahoué centre |
| DJAKOTOMEY | NEANT | NEANT | NEANT |
| DOGBO | | EPP SOLOUHOUE DANS L'ARRONDISSEMENT DE AYOMI, EPP ZOUNDJIHOUE DANS L'ARRONDISSEMENT DE TOTCHANGNI, EPP de Balimè dans l'Arrondissement de Tota, EPP de Dadouhé/Groupe B dans l'Arrondissement de Honton | |
| KLOUELEKANMEY | EPP de Klouékanmè/B, Ehuzu/B, Sèglahoué/B, Ahogbèya/B et Lanta/A | EPP d'Agbodonhouin, dans l'arrondissement de Klouékanmè EPP Ahogbèya centre | |

| LALO | EM DE BANIGBE, SOWANOUHOUE, D'AFFOMAI, DE L'EPP D'ADOUKANDJI/C DE LOKOGBA/B, DE OUINFA, DE GNIGBANDJIME, DE WEWEHOUE, ET DE BANIGBE, DANS LA COMMUNE DE LALO (LOT1 ET 2) | EPP D'AVOUNDEWA-GBEDJI DANS L'ARRONDISSEMENT TOHOU, EPP DE TOZOUNME DANS L'ARRONDISSEMENT DE TOHOU, 'EPP DE ZOUNDJAME DANS L'ARRONDISSEMENT DE LOKOGBA, EPP DE TOZOUNME DANS L'ARRONDISSEMENT DE TOHOU D, EPP DE KAÏHOU (LOT 1), PP D'ADJAIGBONOU DANS L'ARRONDISSEMENT D'AHOMADEGBE (LOT 2), EPP D'ADJAIGBONOU DANS L'ARRONDISSEMENT D'AHOMADEGBE (LOT 2), EM DE BANIGBE CENTRE DANS L'ARRONDISSEMENT DE BANIGBE (LOT 5), EM D'ADOUKANDJI DANS L'ARRONDISSEMENT DE D'ADOUKANDJI (LOT 6) | |
|--------------------------------|--|--|--|
| TOVIKLIN | EPP de Touléhoudji et de Kpodji | EPP de Gboyizounhoué | Paillettes pour servir de cuisine dans 7 écoles à cantines dans la commune |
| ZOU | | | |
| PAS D'INFORMATION | | | |
| DEPARTEMENT DE COLLINES | | | |
| COMMUNES | Écoles bénéficiaires de Réfections | Écoles bénéficiaires de Construction de modules de salles de classe | Écoles bénéficiaires de Construction de clôture et autres |
| BANTE | EPP Okouta-Ossé, et entretien-réfection des écoles maternelles de Basson et de Malomi | EPP Adadjji/Pira (lot1), EPP Kpala nan/Gouka (lot2), EPP KADJOGBE/Agoua (lot6), EM GOUKA (lot7) | |
| DASSA-ZOUNME | EPP Okouta-Ossé, et entretien-réfection des écoles maternelles de Basson et de Malomi | EPP Adadjji/Pira (lot1), à l'EPP Kpala nan/Gouka (lot2) l'EPP KADJOGBE/Agoua (lot6), EM GOUKA (lot7), EPP de Zougoudo dans l'arrondissement Kpingni | |
| GLAZOUE | | EM ZONGO, 'EPP Kpakpaza/B, EPP ADOUREKOMA dans l'Arrondissement de Zaffé | |
| OUESSE | EPP MONWADJO dans l'Arrondissement de GBANLIN (Lot 1), EPP AKPERO dans l'Arrondissement de IKEMON (Lot 2) | EPP Evaiy-gbaffo dans l'arrondissement de Odougba , EPP ISALE BALLE dans l'arrondissement de Toui, EPP Gbafo Kpassa | |
| SAVALOU | Complexe Adjégounlé dans DOUME | EPP Akpaki dans Ottola EPP KOKORO dans LEMA, EPP AGBOMADIN dans LAHOTAN | |
| SAVE | 'EPP TCHIN-TCHIN dans l'arrondissement de SAKIN | EPP FATCHODJONAN dans l'arrondissement de PLATEAU EPP BESSE OUOGHI | |
| DEPARTEMENT DE BORGOU | | | |
| COMMUNES | Écoles bénéficiaires de Réfections | Écoles bénéficiaires de Construction de modules de salles de classe | Écoles bénéficiaires de Construction de clôture et autres |
| BEMBEREKE | EPP Sombouan 1 | EPP Gourou Banssou. EPP Kinninkou. | |

| | | | |
|------------------|---|---|---|
| PARAKOU | | EPP Kpassagambou, EPP Ganon, EPP Banikanni 2, | |
| TCHAOUROU | I'EPP Oubérou, à l'EPP kpéssou Samari, à l'EPP Sinahou | EPP Boronè, EPP Kotoubarou, 'EPP M'Po Dogo, EPP EPP Atin Ando, EPP Sinahou B, EPP Kika (groupe A), 'EPP Worogui, EPP Sinahou (GROUPE B) | |
| N'DALI | EPP DE WOASSON, DE SONNOUMON ET DARNON (LOT1) | | |
| SINENDE | EPP Sèkèrè (Sobérout), EPP Sèkèrè Diadia, 'EM Sèkèrè, | EPP Guessou_bani Nimbéré dans la commune de Sinendé, Yarra Kouri dans la commune de Sinendé, EPP de SOKKA, FO-BOURE et des EPP de l'arrondissement de Sinendé | 390 mobilier scolaire (tables bancs), 10 bureaux directeurs et 20 chaises au profit de l'EPP de SOKKA, FO-BOURE et des EPP de l'arrondissement de Sinendé |
| NIKKI | EMP de Gnanhoun, EPP de Ourarou, EPP de Tèbo, EPP de Biro/B et EPP de Woroumagassarou | EPP de PONAGA, EPP de TOTOROU/B, EMP de Biro/C et EPP de Tasso | |
| PERERE | EM Gninsy | EPP SONKOROROU, (EPP) de Gninsy/B dans la Commune de Pèrèrè (EPP) de Bona Méro/B dans la Commune de Pèrèrè, | 150 tables-bancs + 03 bureaux enseignant et 01 bureau directeur mis à la disposition des EPP de Gounkparé dans la Commune de Pèrèrè |

DEPARTEMENT DE L'ALIBORI

| COMMUNES | Écoles bénéficiaires de Réfections | Écoles bénéficiaires de Construction de modules de salles de classe | Écoles bénéficiaires de Construction de clôture et autres |
|------------------|---|--|--|
| BANIKOARA | Gningimpogou et Demamou, 'EPP SIMPEROU et à l'EPP DEROU GANRO | EPP TOKEY , EPP de BADAGOU, arrondissement de Toura, .EPP de GAANI, arrondissement de Goumori , EPP de Oroou Doussikourou dans l'arrondissement de Soroko, Bonkéré dans l'arrondissement de Kokiborou, Kihouhou dans l'arrondissement de Ounet, Biwiri dans l'arrondissement de Kokey, Gounonkorou et Gbégababi dans l'arrondissement de Banikoara centre et Sahadourobouro dans l'arrondissement de Sompérékou, EPP TOKEY (Lot3), l'EPP de BADAGOU, arrondissement de Toura (Lot1), EPP de GAANI, arrondissement de Goumori | |
| GOGOUNOU | EPP Sori quartier, Wara/A, Badou, Bagou-Sinkparou, Nafarou, Gogounou centre, Gouroubansou/A et Gounarou | EM Kpigourou ; EPP Kassirou et EPP Zone Mairie, EPP Wassirou Kparou), | Un module de salles de classe dans un centre d'alphabétisation (Tchoukouunga Kalé), Mobilier de bureau de type caïlcédrat ou abzeria au profit des EPP de la commune de Gogounou |
| KANDI | EPP SAAH | | |

| KARIMAMA | | | Equipement en tables bancs des EPP Quartier de Birni-Lafia, EPP Goroubéri et EPP Harigani A |
|---------------------------------|--|---|---|
| MALANVILLE | | EPP GAROU | |
| SEGBANA | | EPP Batazi, EPP GBASSE, EPP LIMANFRANI, -EPP KAMBARA | Mobiliers scolaires et mobiliers de bureau pour les enseignants au profit des EPP Galouzi, Gando Loukassa,Gbassè,Guenè Laga,Serékibé et Zonzi |
| DEPARTEMENT DE L'ATACORA | | | |
| COMMUNES | Écoles bénéficiaires de Réfections | Écoles bénéficiaires de Construction de modules de salles de classe | Écoles bénéficiaires de Construction de clôture et autres |
| BOUKOUMBE | EPP Boukombé centre A, Ikonunga, Koutokayagou; Tawantchonta et Koukpakamagou | | |
| COBLY | NEANT | NEANT | NEANT |
| KEROU | Ecole Primaire Publique de Djoléni | | Mobiliers au profit des EPP de Kossou, Brignamaro A, Djoléni, Gori, Yakimotoko, Bonigouma, Sokongourou, Pikiré A, Kabongourou et Bipotoko A |
| KOUANDE | | EM Ganikpérou, EPP Dakou, EM Kouandé | |
| MATERI | Bogodori, Tampanga, Nouari, Yondisséri, Kandéguéhou et Kousséga LOT 1, de Koutoukouandiga-Tankouayokouhouen LOT 2 (Relance), | EM de Yondisséri, EPP de N'tchiéga arrondissement de Nodi dans la commune de Matéri lot, EPP de Yansaga arrondissement de Tchanhoun-Cossi lot 1, EPP de Matéri/C, | |
| NATITINGOU | EPP Sinaïssiré et Tchirimina, EPP Tikouati et Kounwanwargou | EPP Yankapotingou, EPP Bongou Yottotingo, EPP Bérécingou, EPP Bérécingou, EPP Koupatikou | |
| PEHUNCO | EPP Bonigourou | EPP Yakouré, EPP Bonigourou, EPP de Sinawourarou C, EPP SINAWOURAROU/C, EPP DANWOLOU, EPP Tobré B | Mobilier pour écolier au profit des EPP de la commune |
| TANGUIETA | | EPP de Kanafargou dans l'arrondissement de Tanguiéta, EPP de Kanafargou dans l'arrondissement de Tanguiéta, EPP de Péssagou (arrondissement de Tanongou) | Clôture du complexe scolaire Godjé dans l'arrondissement de Tanguiéta |
| TOUCOUNTOUNA | NEANT | NEANT | NEANT |
| DEPARTEMENT DE LA DONGA | | | |
| COMMUNES | Écoles bénéficiaires de Réfections | Écoles bénéficiaires de Construction de modules de salles de classe | Écoles bénéficiaires de Construction de clôture et autres |

| | | | |
|---------|---|---|--|
| BASSILA | EPP Nagayilé, EPP Boutou, EPP Bakabaka, EPP Kodowari, | EPP Koulama Groupe/B, EPP Araromi, EM Irélaïfè | |
| CORPAGO | EPP TCHIMILGOU ; EPP Karhum, EPP Bamisso | EM ZONGO, EM KPARACOUNA, EM TEVALI, EM PABEGOU | |
| DJOUGOU | | EPP Kolo-Houm, EPP Kémérida , Goumbakou et EUC, EPP Batoulou E et EPP Mafouka, EM Déwa, EPP Yamoussa Gah, EPP Nantéri | Clôture de l'EPP Taïfa, mobilier au profit d'une cinquantaine d'écoles, feuilles de tôles à l'EPP Belléfoungou |
| OUAKE | EPP de ouaké centre GROUPE C, EPP de Kpalambou, 'EPP Landa, EPP Kpakpalaré , EPP de Tabatabaré GROUPE A, 'EPP de Talinta, | EPP Tabatabaré, EM Madjatom , EM Koukouloumda, EM Daka, EM TALINTA, TCHALINGA, OURAMARE | chaisettes et tablettes au profit des EM Madjatom, Daka, Badjoudè centre, Sokotè, Sémère centre, Ouaké centre, Kagnifèlè, Koukoulouda, Komdè, Assodè, Dompago) |

Sources : DPAF MEMP, Fiches de collecte des réalisations des communes sur les fonds FADEC

Annexe 2 : Cartographie des réalisations sur le projet Japon 6

| LISTE DES ECOLES ACHEVEES DANS LE CADRE DE LA CONTREPARTIE DU BENIN AU PROJET JAPON VI | | | | |
|--|----------------|----------------|--------|---|
| N° d'ordre | Arrondissement | Nom de l'école | Nombre | Type d'Infrastructures à réaliser |
| POBE | | | | |
| 1 | ISSABA | EPP IDJAKOU | 1 | Module de 3 salles de classe + Bureau Magasin + équipement+ blocs de 4 latrines |
| ADJA OUERE | | | | |
| 2 | TATONOUKON | EPP DJIDABA | 1 | Module de 3 salles de classe + Bureau Magasin + équipement+ blocs de 4 latrines |
| IFANGNI | | | | |
| 3 | IFANGNI | EPP IDI ORO | 1 | Module de 3 salles de classe + Bureau Magasin + équipement+ blocs de 4 latrines |
| 4 | KOKOUMOLOU | EPP MONGBA | 1 | Module de 3 salles de classe + Bureau Magasin + équipement+ blocs de 4 latrines |
| ADJARA | | | | |
| 5 | HONVIE | EPP WADON | 1 | Module de 3 salles de classe simple + équipement |
| BOHICON | | | | |

| | | | | |
|-----------------|----------|-----------------|---|---|
| 6 | AVOGBANA | EM AVOGBANA | 1 | Module de 2 salles de classe + Bureau Magasin + équipement+ blocs de 4 latrines |
| APLAHOUÉ | | | | |
| 7 | AZOVE | EM AZOVE CENTRE | 1 | Module de 2 salles de classe + Bureau Magasin + équipement+ blocs de 4 latrines |
| BOPA | | | | |
| 8 | LOBOGO | EPP DEVEDJI | 1 | Module de 3 salles de classe simple + équipement |
| SAVALOU | | | | |
| 9 | SAVALOU | EPP KPOTA | 1 | Module de 3 salles de classe + Bureau Magasin + équipement+ blocs de 4 latrines |
| 10 | SAVALOU | EM LOWO | 1 | Module de 2 salles de classe + Bureau Magasin + équipement+ blocs de 4 latrines |
| GLAZOUE | | | | |
| 11 | THIO | EM AGOUAGON | 1 | Module de 2 salles de classe + Bureau Magasin + équipement+ blocs de 4 latrines |
| BANTE | | | | |
| 12 | BANTE | EM KOKO | 1 | Module de 2 salles de classe + Bureau Magasin + équipement+ blocs de 4 latrines |

Source : MEMP ACISE

Annexe 3 : Cartographie des réalisations du projet SEnS

| POINT DES INFRASTRUCTURES ACHEVEES ET RECEPTIONNEES PROVISOIREMENT A FIN SEPTEMBRE 2024 | | | | | | | | | | |
|---|-------------|-------------|-------------------------|-------------------------------------|---|-------------|--------------------------------|--------------|--|--|
| (1ERE VAGUE DE RECEPTION PROVISOIRE) | | | | | | | | | | |
| N° | Département | Commune | NOM_ETABLISSEMENT/ SITE | Nbre Modules de 04 salles de classe | Nombre de blocs de latrines à 4 cabines | Mobiliers | BUREAU DE CONTROLE | ENTREPRISE | | |
| Lot 4 SEnS-ZC 02 (Nouveaux Marchés sur Financement AFD) | | | | | | | | | | |
| 1 | COLLINES | SAVALOU | CEG3 SAVALOU | 3 | 6 | 300 | Groupement INTE GC BEI CORP | SOGEI- SCACU | | |
| 2 | | | CEG ATTAKÉ | 1 | 2 | 100 | | | | |
| 3 | | | CEG LAHOTAN | 2 | 4 | 200 | | | | |
| 4 | | | CEG MONKPA | 1 | 2 | 100 | | | | |
| 5 | | | CEG 2 SAVALOU | 1 | 2 | 100 | | | | |
| 6 | | | CEG DOUME | 1 | 2 | 100 | | | | |
| 7 | | DASSA ZOUME | CEG MAGOUMI | 2 | 4 | 200 | | | | |
| 8 | | | CEG SOGLOGBO | 1 | 2 | 100 | | | | |
| 9 | | | CEG AKOFODJOULE | 1 | 2 | 100 | | | | |
| 10 | | | CEG 3 DASSA ZOUME | 2 | 4 | 200 | | | | |
| Lot 4 SEnS ZC 02 | | | | 15 | 30 | 1500 | | | | |
| Lot 6 SEnS-ZC 01 (Nouveaux Marchés sur Financement AFD) | | | | | | | | | | |
| 13 | COLLINES | BANTE | CEG PIRA | 2 | 4 | 200 | Groupement INTE GC BEI CORP | LOGIC | | |
| 15 | | OUESSE | CEG 1 OUESSE | 1 | 2 | 100 | | | | |
| Lot 6 SEnS ZC 01 | | | | 3 | 6 | 300 | | | | |
| Lot SEnS-BA 02 (Anciens Marchés sur Financement Budget National) | | | | | | | | | | |
| 16 | ALIBORI | BEMBEREKE | CEG GAMIA | 1 | 2 | 100 | Groupement | | | |
| 17 | | | CEG BEROUBOUAY | 1 | 2 | 100 | | | | |
| 18 | | | CEG INA | 2 | 4 | 200 | | | | |

| | | | | | | | | |
|---|-------|---------------------|-------------------------|-----------|-----------|--------------|------------------------------------|---------------------------|
| 19 | | PERERE | CEG NONSINA-GUINAGOUROU | 1 | 2 | 100 | HIRAM TECHNICART KAK | GROUPEMENT ABS-BTP |
| | | Lot SEnS-BA 02 | | 05 | 10 | 500 | | |
| Lot 2 SEnS ZC 04 (Anciens Marchés sur Financement Budget National) | | | | | | | | |
| 20 | ZOU | BOHICON | CEG 6 BOHICON | 2 | 4 | 200 | Groupement INTE GC BEI CORP | SEIB |
| | | Lot 2 SEnS ZC 04 | | 2 | 4 | 200 | | |
| Lot 5 SEnS ZC 05 (Nouveaux Marchés sur Financement AFD) | | | | | | | | |
| 21 | ZOU | ZAGNANADO | CEG KPEDEKPO | 1 | 2 | 100 | Groupement HIRAM TECHNICART KAK | Groupement SOGEI/SCACU |
| 22 | | | CEG AGONLIN HOUEDGBO | 1 | 2 | 100 | | |
| 23 | | ZAKPOTA | CEG ALLAHE | 2 | 4 | 200 | | |
| 24 | | | CEG KPOZOUN | 3 | 6 | 300 | | |
| 25 | | | CEG HOUNGOME | 3 | 6 | 300 | | |
| 26 | | | CEG ZA TANTA | 1 | 2 | 100 | | |
| | | Lot 5 SEnS ZC 05 | | 11 | 22 | 1100 | | |
| LOT SEnS-OP 02 (Anciens Marchés sur Financement Budget National) | | | | | | | | |
| 27 | OUEME | SEME PODJI | CEG OKOUN SEME | 2 | 4 | 200 | Groupement MODULOR BAOBAB | LOUANGE A TOI SERVICES |
| | | Lot SEnS-OP 02 | | 2 | 4 | 200 | | |
| | | TOTAL GLOBAL | | 38 | 76 | 3 800 | | |

Annexe 4 : Point des infrastructures achevées et réceptionnées provisoirement à fin décembre 2024 (2^{ème} vague de réception provisoire)

| N° du lot | Commune | Nom du CEG | Nbre de module de 04 salles de classe | Nbre de bloc latrines à 04 cabines | Mobiliers | Société/Entreprise | Bureau de contrôle |
|---|----------|-------------------|---------------------------------------|------------------------------------|-------------|---|---------------------------------------|
| Nouveaux Marchés sur Financement AFD | | | | | | | |
| Lot 1 SEnS OP 03 | ADJARRA | CEG AGLOGBE | 3 | 6 | 300 | Groupement CGPS SA / SOTON ET FILS SARL | Groupement ACL CONSULTANT K2AI |
| | AVRANKOU | CEG KOUTI | 2 | 4 | 200 | Groupement CGPS SA / SOTON ET FILS SARL | Groupement ACL CONSULTANT K2AI |
| | | CEG GBOZOUMNE | 1 | 2 | 100 | | |
| | | CEG SADO | 1 | 2 | 100 | | |
| | | | 07 | 14 | 700 | | |
| Lot 5 SEnS ZC 05 | ZA-KPOTA | CEG KPAKPAME | 1 | 2 | 100 | Groupement SOGEI / SCACU | Groupement HIRAM TECHNICART KAK |
| | | CEG AVLAME | 1 | 2 | 100 | | |
| | | CEG ASSALIN | 2 | 4 | 200 | | |
| Lot 2: SEnS ZC 03 | DJIDJA | CEG AGOUNA | 2 | 4 | 200 | Groupement CGPS SA / SOTON ET FILS SARL | Groupement HIRAM TECHNICART KAK |
| | | CEG DRIDJI | 1 | 2 | 100 | | |
| | | CEG SETTO | 1 | 2 | 100 | | |
| | | CEG MONSOUROU | 1 | 2 | 100 | Groupement CGPS SA / SOTON ET FILS SARL | Groupement HIRAM TECHNICART KAK |
| Lot 2: SEnS ZC 03 | ABOMEY | CEG AGBOKPA | 1 | 2 | 100 | Groupement CGPS SA / SOTON ET FILS SARL | Groupement HIRAM TECHNICART KAK |
| | | LYCEE M. BANGOURA | 1 | 2 | 100 | | |
| | | | 11 | 22 | 1100 | | |
| Lot SEnS ZC 01 | SAVE | CEG OFFE | 1 | 2 | 100 | Groupement LOGIC SARL / SEG NA BTP SARL | Groupement INTEGC / 2I CI / BEI CORPS |
| | GLAZOUE | CEG 2 GLAZOUE | 3 | 6 | 300 | | |
| | | CEG SOWE | 1 | 2 | 100 | | |

| | | | | | | | |
|----------------------|--------------|--------------------|-----------|-----------|-------------|---|---------------------------------------|
| | | CEG GLAZOUE | 1 | 2 | 100 | | |
| | DASSA-ZOUUME | CEG 2 DASSA-ZOUUME | 1 | 2 | 100 | Groupement LOGIC SARL / SEG NA BTP SARL | Groupement INTEGC / 2I CI / BEI CORPS |
| OUESSE | | CEG ODOUGBA | 1 | 2 | 100 | Groupement LOGIC SARL / SEG NA BTP SARL | Groupement INTEGC / 2I CI / BEI CORPS |
| | | CEG 2 OUESSE | 3 | 6 | 300 | | |
| | | CEG GBANLIN | 1 | 2 | 100 | | |
| | | | 12 | 24 | 1200 | | |
| TOTAL GENERAL | | | 30 | 60 | 3000 | | |

Source : DPAF MESTFP

Annexe 5 : Point des infrastructures en cours de construction (non réceptionnées)

| Jour | N° du lot | Commune | Nom du CEG | Nbre de module de 04 salles de classe | Nbre de bloc latrines à 04 cabines | Mobiliers | Société/Entreprise | Bureau de contrôle | Observations |
|---|--------------------|---------|--------------|---------------------------------------|------------------------------------|-----------|--------------------|--------------------|---|
| Nouveaux Marchés sur Financement AFD | | | | | | | | | |
| 1 | Lot 2 : SEnS ZC 03 | ABOMEY | CEG 3 ABOMEY | 3 | 6 | 300 | | | <p>Au niveau des modules : les modules sont achevés avec quelques corrections importantes (confère rapport pré-visite technique)</p> <p>Au niveau des mobiliers : les mobiliers sont entièrement livrés avec quelques corrections importantes (confère rapport pré-visite technique)</p> <p>Au niveau des blocs latrines : les travaux de latrines sont en cours d'exécution mais les prescriptions techniques de même que les plans ne sont pas respectés</p> |
| | | | CEG GOHO | 1 | 2 | | | | Au niveau du module : le gros œuvre est achevé et les travaux de peinture ont démarré avec quelques |

| | | | | | | | | |
|--|--------|--------------|---|---|-----|---|--|--|
| | | | | | 100 | Groupement CGPS SA / SOTON ET FILS SARL | Groupement HIRAM TECHNICART KAK | corrections importantes (confère rapport pré-visite technique) Au niveau des mobiliers : les mobiliers sont entièrement livrés avec quelques corrections importantes (confère rapport pré-visite technique) Au niveau des blocs latrines : les travaux de latrines sont en cours d'exécution mais les prescriptions techniques de même que les plans ne sont pas respectés |
| | DJIDJA | CEG MOUGNON | 1 | 2 | 100 | Groupement CGPS SA / SOTON ET FILS SARL | Groupement HIRAM TECHNICART KAK | Au niveau du module : le module est entièrement achevé avec quelques corrections importantes (confère rapport pré-visite technique) Au niveau des mobiliers : les mobiliers sont entièrement livrés avec quelques corrections importantes (confère rapport pré-visite technique) Au niveau des blocs latrines : les travaux de latrines sont en cours d'exécution mais les prescriptions techniques de même que les plans ne sont pas respectés |
| | | CEG 1 DJIDJA | 1 | 2 | 100 | | | Au niveau du module : le gros œuvre est achevé et les travaux de finition sont en cours avec quelques corrections (confère rapport pré-visite technique) Au niveau des mobiliers : les mobiliers sont entièrement livrés avec quelques corrections importantes (confère rapport pré-visite technique) Au niveau des blocs latrines : les travaux de latrines sont en cours d'exécution car le bloc de latrine ordinaire n'est pas encore achevé ; |

| | | | | | | | | | |
|--|----------------|-------------------|--------------|---|-----|-----|--|--|---|
| | | | CEG DAN | 2 | 4 | 200 | | | Au niveau des modules : les deux modules sont entièrement achevés avec quelques corrections importantes (confère rapport pré-visite technique) Au niveau des mobiliers : les mobiliers sont entièrement livrés avec quelques corrections importantes (confère rapport pré-visite technique) Au niveau des blocs latrines : les travaux de latrines sont en cours d'exécution mais les prescriptions techniques de même que les plans ne sont pas respectés |
| Anciens Marchés sur Financement Budget National | | | | | | | | | |
| 2 | AGBANGNIZOUN | CEG LISSAZOUNME | 1 | 2 | 100 | | | | Au niveau du module : Le gros œuvre est achevé et les travaux de peinture en cours Au niveau des mobiliers : La commande des mobiliers est faite. Au niveau des blocs latrines : Le gros œuvre est achevé et les travaux de peinture en cours |
| | | CEG TANVE | 1 | 2 | 100 | | | | Au niveau du module : Module au niveau mur pignon, enduit réalisé, portes, fenêtres et grilles posées, remblai effectué Au niveau des mobiliers : Les mobiliers ne sont pas commandés Au niveau des latrines : le gros œuvre est achevé et il reste les travaux de pose des portes, d'enduit et de peinture |
| | | CEG ADANHONDJIGON | 1 | 2 | 100 | | | | Au niveau du module : Le gros œuvre est achevé et les travaux de peinture en cours Au niveau des mobiliers : La commande des mobiliers est faite. Au niveau des blocs latrines : Le gros œuvre est achevé et les travaux de peinture en cours |
| | Lot SEnS ZC 04 | ZOGBODOMEY | TANWE-HESSOU | 2 | 4 | 200 | | | Au niveau des modules : Le gros œuvre est achevé et les travaux de peinture en cours Au niveau des mobiliers : La commande des mobiliers est faite. |

| | | | | | | | | | | |
|---|----------|------------------|---|---|-----|--|--|----------------|---------------------------------------|--|
| | | | | | | | | SEIB SA | Groupement INTEGC / 2I CI / BEI CORPS | Au niveau des blocs latrines : Le gros œuvre est achevé et les travaux de peinture en cours |
| | | CEG 2 ZOGBODOMEY | 1 | 2 | 100 | | | | | Au niveau du module : Le module au niveau chainage haut, rampant coulé, enduit exécuté, remblai fait, charpente à déposer Au niveau des mobiliers : Les mobiliers ne sont pas commandés Au niveau des latrines : Niveau fouille pour le PMR et niveau dalle (dalle non coulée pour l'ordinaire) |
| | | CEG OUASSOUGON | 1 | 2 | 100 | | | | | Au niveau du module : Le module au niveau chainage haut, rampant coulé, enduit exécuté, remblai fait, charpente à déposer Au niveau des mobiliers : Les mobiliers ne sont pas commandés Au niveau des latrines : Niveau dalle (dalle coulée pour le PMR et dalle non coulée pour l'ordinaire) |
| | COVE | CEG 1 COVE | 1 | 2 | 100 | | | | | Au niveau du module : Le module au niveau chainage haut, rampant coulé, enduit exécuté, remblai fait, charpente à déposer Au niveau des mobiliers : Les mobiliers ne sont pas commandés Au niveau des latrines : Seule les fouilles sont réalisées et remplies d'ordures. |
| | | CEG 3 COVE | 1 | 2 | 100 | | | | | Au niveau des modules : Le gros œuvre est achevé reste seulement la forme de dallage Au niveau des mobiliers : La commande des mobiliers est faite. Au niveau des blocs latrines : Le gros œuvre est achevé |
| Nouveaux Marchés sur Financement AFD | | | | | | | | | | |
| | AVRANKOU | CEG 3 AVRANKOU | 1 | 2 | | | | Groupement ACL | | Au niveau du module : le module est achevé avec quelques corrections importantes (confère rapport pré-visite technique) Au niveau des mobiliers : les mobiliers sont commandés mais non livrés |

| | | | | | | | | |
|--|------------------------|---------|------------------|---|-----|---|--------------------|--|
| 3 | Lot 1 SEnS OP 03 | ADJARRA | | | 100 | Groupement CGPS SA / SOTON ET FILS SARL | CONSULTANT K2AI | Au niveau des blocs latrines : les travaux de latrines sont en cours d'exécution mais les prescriptions techniques de même que les plans ne sont pas respectés |
| | | | CEG 2 ADJARRA | 3 | 6 | | | Au niveau des modules : les modules sont achevés avec quelques corrections importantes (confère rapport pré-visite technique) Au niveau des mobiliers : les mobiliers sont entièrement livrés avec quelques corrections importantes (confère rapport pré-visite technique) Au niveau des blocs latrines : les travaux de latrines sont en cours d'exécution mais les prescriptions techniques de même que les plans ne sont pas respectés |
| | | | CEG SEME TCHAKOU | 1 | 2 | | | Au niveau du module : le module est achevé avec quelques corrections importantes (confère rapport pré-visite technique) Au niveau des mobiliers : les mobiliers sont commandés mais non livrés Au niveau des blocs latrines : les travaux de latrines sont en cours d'exécution mais les prescriptions techniques de même que les plans ne sont pas respectés |
| | | | CEG MEDEDJONOU | 3 | 6 | | | Au niveau des modules : les modules sont achevés avec quelques corrections importantes (confère rapport pré-visite technique) Au niveau des mobiliers : les mobiliers sont entièrement livrés avec quelques corrections importantes (confère rapport pré-visite technique) Au niveau des blocs latrines : les travaux de latrines sont en cours d'exécution mais les prescriptions techniques de même que les plans ne sont pas respectés |
| Anciens Marchés sur Financement Budget National | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | |
|--|-------------------------|------------|----------------|---|---|-----|----------------------------|----------------------|---|
| | | | | | | | | | |
| 4 | Lot SEnS OP 02 | SEME-PODJI | CEG EKPE 2 | 3 | 6 | 300 | LOUANGES A TOI SERVICES | LE MODULOR BAOBAB | Au niveau des modules : Deux modules ont déjà reçu la peinture sur le troisième le gros œuvre est achevé excepté la forme de dallage. Au niveau des mobiliers : les mobiliers ne sont pas encore commandés ni livrés Au niveau des blocs latrines : les travaux de latrines n'ont pas encore démarré. |
| | | | CEG TOHOUÉ | 3 | 6 | 300 | | | Au niveau des modules : Deux modules sont au niveau chainage haut avec rampant coulé tandis qu'un module a reçu la charpente couverture. Au niveau des mobiliers : les mobiliers ne sont pas encore commandés ni livrés Au niveau des blocs latrines : les travaux de latrines n'ont pas encore démarré. |
| | | | CEG DJEFFA | 3 | 6 | 300 | | | Au niveau des modules : Deux modules sont au niveau charpente couverture tandis qu'un module a reçu la peinture. Au niveau des mobiliers : les mobiliers ne sont pas encore commandés ni livrés Au niveau des blocs latrines : les blocs de latrines sont au niveau chainage bas (sousbasement). |
| | | | CEG AHOLOUYEME | 3 | 6 | 300 | | | Au niveau des modules : Deux modules sont au niveau charpente couverture tandis qu'un module est au niveau chainage haut avec rampant coulé. Au niveau des mobiliers : les mobiliers ne sont pas encore commandés ni livrés Au niveau des blocs latrines : les blocs de latrines sont au niveau chainage bas (sousbasement). |
| Anciens Marchés sur Financement Budget National | | | | | | | | | |
| 5 | | PARAKOU | CEG TINRE | 1 | 2 | 100 | | | Au niveau du module : le module est achevé et il ne reste que les travaux de peinture. Au niveau des mobiliers : les mobiliers sont commandés mais non livrés Au niveau des blocs latrines : les travaux de latrines n'ont pas démarré. |

| | | | | | | | | | |
|--|----------------|---------|---------------|---|---|-----|----------------------------|---------------------------------|---|
| | | NDALI | CEG GBEGOUROU | 1 | 2 | 100 | | | Au niveau du module : le module est achevé et il ne reste que les travaux de peinture. Au niveau des mobiliers : les mobiliers sont commandés mais non livrés Au niveau des blocs latrines : les travaux de latrines n'ont pas démarré. |
| | Lot SEnS BA 01 | PARAKOU | CEG TOUROU | 1 | 2 | 100 | Groupement GENERTEL / AMAS | Groupement HIRAM TECHNICART KAK | Au niveau du module : le module est achevé et il ne reste que les travaux de peinture. Au niveau des mobiliers : les mobiliers sont commandés mais non livrés Au niveau des blocs latrines : les travaux de latrines n'ont pas démarré. |
| | | | CEG 2 N'DALI | 1 | 2 | 100 | | | Au niveau du module : le module est achevé et il ne reste que les travaux de forme de dallage qui sont en cours puis la peinture. Au niveau des mobiliers : les mobiliers sont commandés mais non livrés Au niveau des blocs latrines : les travaux de latrines n'ont pas démarré. |
| | | NDALI | CEG KOMIGUEA | 1 | 2 | 100 | | | Au niveau du module : le module est achevé et il ne reste que les travaux de forme de dallage qui sont en cours puis la peinture. Au niveau des mobiliers : les mobiliers sont commandés mais non livrés Au niveau des blocs latrines : les travaux de latrines n'ont pas démarré. |
| | | | CEG SIRAROU | 1 | 2 | 100 | | | Au niveau du module : le module est achevé et il ne reste que les travaux de forme de dallage qui sont en cours puis la peinture. Au niveau des mobiliers : les mobiliers sont commandés mais non livrés Au niveau des blocs latrines : les travaux de latrines n'ont pas démarré. |
| | | OUESSE | CEG TOUI | 1 | 2 | | | | Au niveau du module : le module a reçu la charpente couverture et le remblai est en cours. |

| | | | | | | | | |
|--|-----------|-------------|-----------|-------------|-----|----------------------------|---------------------------------|--|
| | | | | | 100 | Groupement GENERTEL / AMAS | Groupement HIRAM TECHNICART KAK | Au niveau des mobiliers : les mobiliers sont commandés mais non livrés Au niveau des blocs latrines : les travaux de latrines n'ont pas démarré. |
| Lot SEnS BA 01 | TCHAOUROU | CEG SANSON | 1 | 2 | 100 | | | Au niveau du module : le module est achevé et il ne reste que les travaux de peinture. Au niveau des mobiliers : les mobiliers sont commandés mais non livrés Au niveau des blocs latrines : les travaux de latrines n'ont pas démarré. |
| | PARAKOU | CEG OKEDAMA | 4 | 8 | 400 | | | Au niveau du module : les modules sont achevés et il ne reste que les travaux de peinture. Au niveau des mobiliers : les mobiliers sont commandés mais non livrés Au niveau des blocs latrines : les travaux de latrines n'ont pas démarré. |
| TOTAL Nouveaux Marchés sur Financement AFD | | 16 | 32 | 1600 | | | | |
| TOTAL GENERAL Anciens Marchés sur Financement Budget National | | 33 | 66 | 3300 | | | | |
| TOTAL GENERAL | | 49 | 98 | 4900 | | | | |

TAUX MOYEN D'EXECUTION PHYSIQUE (TEP) : 87,40%